



Cahier des charges du Gouvernement

de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

Formation à vocation sécuritaire

Discipline : Sauvetage aquatique sécuritaire

Niveau de qualification :

Brevet supérieur en sauvetage aquatique (BSSA)

Version du 01/ 09/ 2019

TABLE DES MATIERES

0	Introduction du cahier des charges / référentiel de formation	5
1	DONNEES ADMINISTRATIVES	6
1.1	Information concernant l'opérateur délégué à la formation.....	6
1.2	Introduction générale de la formation.....	6
1.3	Homologation et certification	7
2	Référentiel « Fonction et compétences » : description des fonctions exercées et compétences requises ..	8
2.1	Vocation sécuritaire.....	8
2.1.1	Sauveteur BSSA.....	9
2.1.1.1	Prérequis du sauveteur BSSA	9
2.1.1.2	Profil de fonction du sauveteur BSSA.....	9
2.1.1.3	Public cible du sauveteur BSSA.....	9
2.1.1.4	Cadre d'intervention du sauveteur BSSA	9
2.1.1.5	Cadre d'autonomie et de responsabilité du sauveteur BSSA.....	9
3	Description des modalités préalables à l'organisation des formations	10
3.1	Schéma de base de l'organisation des formations.....	10
3.2	Informations à fournir par l'opérateur de formation.....	10
3.3	Durée théorique du niveau de qualification	11
3.4	Test préliminaire ou probatoire à la formation.....	11
3.5	Documents administratifs à fournir par le candidat	12
3.6	Modalités d'inscription.....	12
3.7	Droit de rétractation.....	12
3.8	Protection des données personnelles	13
3.9	Modalités diverses.....	13
3.10	Prérequis à l'homologation du BSSA	14
4	Référentiel « Formation » : description du programme et du contenu des cours spécifiques	15
4.1	Modules spécifiques aux formations du BSSA	17
	Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif.....	17
	CS 1.1.1 Responsabilités du surveillant-sauveteur.....	18
	CS 1.1.2 Piscine et législation	24
	Thématique 2 : Didactique et méthodologie (néant !)	30
	Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité	30

CS 3.1.1	Connaissance du corps humain et influence de l'eau	31
CS 3.1.2	Sécurité et surveillance de bassin.....	37
CS 3.1.3	Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire.....	43
CS 3.1.4	Techniques aquatiques : les sorties d'eau.....	49
CS 3.1.5	Techniques aquatiques : les remorquages	55
CS 3.1.6	Techniques aquatiques autres.....	61
Thématique 4	: Aspects sécuritaires et préventifs	67
CS 4.1.1	Les 1ers soins.....	68
CS 4.1.2	La réanimation de base : adulte, enfant et nourrisson	74
CS 4.1.3	La réanimation spécifique aux noyades	80
CS 4.1.4	Accidents environnementaux en piscine.....	86
Thématique 5	Code éthique et déontologique	92
CS 5.1.1	Ethique et déontologie du sauveteur	93
CS 5.1.2	Approche des gestions de conflits.....	99
4.2	Tableau synthèse « charge théorique de travail » du niveau de formation	105
4.3	Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus	106
4.4	Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation	107
4.5	Tableau synthèse des diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit	108
5	Référentiel « formation » : description du programme des contenus des stages pédagogiques	110
6	Référentiel « évaluation » : description des modalités d'évaluation.....	111
6.1	Délai d'organisation des évaluations.....	111
6.2	Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect.....	111
6.2.1	Présences aux cours	111
6.2.2	Autres modalités.....	111
6.3	Publicité des accès aux évaluations.....	112
6.4	Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations.....	112
6.5	Nombre de sessions d'évaluation	112
6.6	Constitution du jury d'évaluation.....	113
6.7	Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-verbal).....	113
6.8	Motivation du résultat en délibération	114
6.9	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport	114
6.10	Procédure de communication des résultats aux candidats	115
6.11	Recours et procédures.....	115
7	Conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes (Belgique ou étranger).....	117
7.1	Conformité des dossiers VAFE à introduire.....	117
7.2	Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	117

7.2.1	Base/recevabilité de la demande de VAF.....	117
7.2.2	Éléments à présenter pour une VAF.....	118
7.3	Valorisation des acquis d'Expérience (VAE)	120
7.3.1	Base/recevabilité de la demande de VAE.....	120
7.3.2	Éléments à présenter pour une VAE.....	121
7.4	Entretien de VAFE.....	122
7.5	Frais de procédure pour une VAFE.....	122
7.6	Procédures administratives VAFE.....	122
7.6.1	Où envoyer le dossier VAFE ?.....	122
7.6.2	Comment envoyer le dossier VAFE ?.....	122
7.6.3	Quand solliciter un dossier VAFE ?.....	123
7.7	Analyse concernant la demande de VAFE	123
7.8	Décisions concernant la demande de VAFE	123
7.9	Valorisation des anciennes formations spécifiques Adepts	124
7.9.1	Cours généraux.....	124
7.9.2	Cours spécifiques.....	124
7.10	Tableau synthèse des procédures « VAFE ».....	125
8	Référentiel « certification » : description des règles d'homologation et d'obtention des brevets	126
9	Annexes	127
9.1	Grille d'évaluation de l'examen théorique.....	127
9.2	Examen pratique – bloc A – Description et critères d'évaluation.....	128
9.3	Examen pratique – bloc B – Description et critères d'évaluation	130
9.4	Grille d'évaluation réanimation noyade à un sauveteur.....	132
9.5	Grille d'évaluation réanimation noyade à deux sauveteurs.....	133
9.6	Récapitulatif des résultats	134

0 Introduction du cahier des charges / référentiel de formation

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrétable) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme "déléгатaire de la formation" seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« **fédération ou institution déléгатaire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues** ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrétable sont évoqués dans le décret du 08/12/06 :

« Art. 41. § 1er. Le Gouvernement désigne les fédérations et les associations habilitées à organiser les formations qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération ou de l'association désignée, il arrête pour chaque type et chaque niveau de formation un cahier des charges portant sur :

- 1° **Les champs de compétences;**
- 2° **Les modalités d'organisation;**
- 3° **Le programme et le contenu;**
- 4° **Les conditions d'accès;**
- 5° **Les modalités de l'évaluation;**
- 6° **Les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants;**
- 7° **Les conditions de dispenses de modules de formation;**
- 8° **Les modalités de l'homologation des brevets. »**

Chaque opérateur de formation déléгатaire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au cahier des charges référentiel,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épïcène les termes : candidat, surveillant-sauveteur, chargé de cours,...

1 DONNEES ADMINISTRATIVES

1.1 Information concernant l'opérateur délégué à la formation

La formation est donnée par des organismes de formation reconnus par le Décret du 8/12/2006.

Sont reconnus :

LFBS : Ligue Francophone Belge de Sauvetage asbl ;

SeSa : Secourisme & Sauvetage asbl ;

HuPraCo : Human Pragma Concept asbl.

D'autres organismes de formation issus d'instances étatiques (Enseignement, Forces Armées,...) peuvent également assurer la formation au BSSA. Ils doivent introduire et renouveler annuellement leur demande de reconnaissance auprès de l'Administration générale du sport selon la procédure suivante : solliciter l'AG Sport en début de chaque année académique en précisant tous les points ci-dessous :

- les disciplines concernées ;
- le ou les niveaux demandés pour chaque discipline ;
- l'identité des chargés de cours desdites disciplines ;
- les diplômes des chargés de cours ;
- le détail du programme dispensé au sein de celles-ci ;
- les modalités des évaluations ;
- les coordonnées exactes et actualisées de la personne de contact en charge du suivi administratif du dossier (Nom-Prénom-Téléphone-Mail-...).

1.2 Introduction générale de la formation

Le présent cahier des charges s'inscrit dans les prescrits relatifs aux formations particulières fixés par l'article 43 du décret de la Communauté française (Décret visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française 08/12/2006).

- Préambule

Ce cahier des charges est d'application pour les formations aux brevets BSSA mises en place à partir du 15 septembre 2019. Ce cahier des charges a été réalisé dans le cadre de la réforme des formations de cadres sportifs et sécuritaires conduite par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- Types de formations

Le contenu de la formation spécifique est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris dans cinq thématiques différentes identiques à celles des Cours Généraux de l'ADEPS :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Éthique et déontologie

- Contexte des formations

Les formations sont données par des opérateurs de formation reconnus :

- Via le Décret « sport » du 8/12/2006 (HuPraCo / LFBS / SeSa)
- Via des institutions reconnues et liées à l'AG sport par acte de reconnaissance renouvelable annuellement (Hautes Ecoles, Universités, Défense,...)

1.3 Homologation et certification

Le brevet supérieur en sauvetage aquatique est homologué/certifié par l'Administration Générale du Sport après réussite et validation des examens spécifiques.

Ce brevet est effectif après la réussite et la validation des cours spécifiques à la formation suivie.

2 Référentiel « Fonction et compétences » : description des fonctions exercées et compétences requises

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 1 (**les champs de compétences**) et 4 (**les conditions d'accès**).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) auquel / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

2.1 Vocation sécuritaire

La formation de cadres à vocation sécuritaire fait référence à l'Article 43.- § 1^{er} du Décret visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française.

La formation d'un cadre sportif à **vocation sécuritaire** en sauvetage recouvre 2 niveaux de qualification :

- le sauveteur BBSA (Brevet de Base en Sauvetage Aquatique)
- le sauveteur BSSA (Brevet Supérieur en Sauvetage Aquatique)

Chaque niveau peut faire l'objet de formation complémentaire en vue d'une qualification de spécialisation, d'expertise.

Ces deux niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : *compétences préalables à la formation*
- du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).*
- du public cible : *public à charge du cadre sportif*
- du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction*
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction*

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 4 thématiques :

- Cadre institutionnel et législatif
- Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Aspects sécuritaires et préventifs
- Ethique et déontologie

2.1.1 Sauveteur BSSA

2.1.1.1 *Prérequis du sauveteur BSSA*

A l'exception de réelles aptitudes à la pratique natatoire, aucun prérequis particulier n'est demandé pour accéder à la formation. La réussite des tests d'admission reste néanmoins une obligation

2.1.1.2 *Profil de fonction du sauveteur BSSA*

Le titulaire du brevet a des compétences qui lui permettent :

- o d'assurer la prévention au sein de l'espace aquatique surveillé et d'adapter cette surveillance en fonction : des activités organisées, du type et nombre de public présent et des accidents ou incidents pouvant y survenir ;
- o de prendre les mesures nécessaires qui s'imposent en cas d'incident technique ou humain, ainsi qu'en cas d'accident ;
- o de contrôler sommairement et maintenir les conditions d'hygiène imposées en milieu aquatique ;
- o d'entretenir des relations correctes et courtoises avec les autres membres du personnel et le public. ;
- o de s'intégrer dans son milieu socioprofessionnel

Le brevet obtenu ne lui accorde aucune compétence en matière de surveillance en milieu aquatique ouvert (lac, rivière, mer,...) et ne leur confère aucune compétence pédagogique dans le domaine de l'apprentissage de la natation ou de toute autre activité aquatique sans formation et compétences complémentaires.

2.1.1.3 *Public cible du sauveteur BSSA*

Personnes de tous âges fréquentant un bassin de natation surveillé, à titre privé ou dans le cadre d'une organisation ou d'une association particulière (école ; club ; groupe ; ...).

2.1.1.4 *Cadre d'intervention du sauveteur BSSA*

Le titulaire du BSSA est exclusivement habilité à exercer sa fonction dans les bassins de natation, publics ou privés, ainsi qu'aux interventions de premiers secours dans le cadre de cette surveillance.

2.1.1.5 *Cadre d'autonomie et de responsabilité du sauveteur BSSA*

Le titulaire du BSSA exerce son métier sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique, seul, au sein d'une équipe de travailleur exerçant le même métier ou au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

3 Description des modalités préalables à l'organisation des formations

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 2 (**les modalités d'organisation**) et 4 (**les conditions d'accès**).

3.1 Schéma de base de l'organisation des formations

- Les opérateurs de formation reconnus par l'AGS organisent les formations selon des modalités qui leur sont propres, décrites avec précision et de façon accessibles et consultables par les candidats aux formations
- Une fois inscrits, les candidats sont couverts en assurance par l'opérateur de formation
- Les formations peuvent être organisées en journée, soirée ou du weekend ou selon une formule mixte. L'organisation est du ressort de l'opérateur de formation mais doit être communiquée dès le début de la formation, tant aux candidats, qu'à l'AG Sport.
- Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation

Processus global d'apprentissage			Consolidation
Formation spécifique dispensée par tout opérateur de formation			Formation continue annuelle
Prérequis	Formation théorique et pratique	Stage d'observation intégré	

3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation

La formation est accessible à toute personne âgée de 17 ans et neuf mois au moment de la clôture des dates d'inscription

o l'inscription est considérée comme définitive lorsque les documents administratifs ad hoc ont été rentrés et le droit d'inscription acquitté selon les modalités définies par l'opérateur de formation ;

o les demandes de dispense de cours doivent être introduites auprès de l'opérateur de formation selon la procédure définie au point 7 du présent cahier des charges (conditions de dispense...). Elles seront confirmées par celui-ci (via courrier postal ou mail avec accusé de réception) ;

o en cas d'annulation de la formation, l'opérateur de formation s'engage à rembourser au candidat dans les plus brefs délais, le droit d'inscription.

L'AG Sport est la seule instance habilitée à valider l'expérience et/ou les formations acquises pour accorder les équivalences.

3.3 Durée théorique du niveau de qualification

La durée de la formation est de 75h00 en présentiel : 72h00 de présence aux cours dispensés par un formateur, réparties sur plusieurs jours définis au préalable, et 3h00 de présence aux évaluations.

Un tableau détaillant cette charge de travail est présenté à la section 4.

3.4 Test préliminaire ou probatoire à la formation

Un test préliminaire obligatoire pour tous les candidats doit se dérouler avant le début de la formation.

L'objectif essentiel de ce test est de s'assurer que les candidats ont les aptitudes techniques et physiques minimales pour aborder et réussir la formation.

La date, l'heure et le lieu où se déroule le test d'admission exclusivement pratique sont déterminés par l'opérateur de formation.

Le test se déroule dans une piscine de minimum 25 mètres de long et de minimum 2,50 mètres de profondeur.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans et 9 mois minimum pour participer à ce test. Ils remettent leur carte d'identité aux examinateurs avant le test et la récupèrent au terme de celui-ci.

Le test se déroule en maillot de bain. Les lunettes de natation et/ou pince-nez sont interdits.

L'épreuve est chronométrée.

Au signal de l'examineur :

- les candidats se placent en position immergée, dos au mur en petite profondeur
- départ au top chrono
- 15 mètres minimum d'apnée, terminer la longueur en nage ventrale libre
- sortir de l'eau (de face dans le couloir) et se placer sur le bloc de départ (à défaut de bloc, bord de la piscine) et plonger
- parcourir 200 mètres en nage ventrale libre (tête immergée ou non, changement de technique et virages type compétition autorisés)
- au terme du 200 m repêcher en grande profondeur une ceinture lestée de 2kgs (2 essais maximum) et la déposer sur le bord
- nager 25 mètres sur le dos sans l'aide des bras et les mains hors de l'eau (remorquage « simulé »)

Temps maximum : 6'15''

Echec et refus d'accès à la formation, si un des points suivants est raté :

- temps insuffisant
- apnée ratée
- non repêchage de la ceinture après 2 essais

- non-respect des critères d'exécution du test

Si échec exclusivement au temps et avec un chronométrage compris entre 6'15'' et 6'45'', le candidat peut être admis à la formation BBSA.

Toute attitude incorrecte à l'égard d'autre(s) candidat(s) ou du ou des examinateurs entraîne d'office le non accès à la formation.

3.5 Documents administratifs à fournir par le candidat

Le candidat fournira à l'opérateur ou à l'organisme de formation :

- o une copie recto-verso de sa carte d'identité ou passeport ;
- o une fiche d'inscription dûment et lisiblement complétée ;
- o la preuve d'acquiescement des droits d'inscription et d'homologation.

3.6 Modalités d'inscription

Pour être admis à la formation, les candidats doivent :

- o avoir minimum 17 ans et neuf mois lors du test d'admission
- o réussir le test d'admission au maximum trois mois avant le début de la formation ;
- o fournir un certificat médical récent attestant de leur aptitude physique à la pratique du sauvetage en début de formation
- o s'acquiescer d'un droit d'inscription dans le délai requis (déterminés par l'organisme de formation) et remplir les documents administratifs ad hoc

Cette information devra se faire au préalable de l'inscription et avant que les candidats ne se soient acquiescés de leur droit d'inscription.

Lors de cette inscription, l'opérateur de formation devra informer les candidats des modalités précises de formation (dates, horaires, lieux,...) et d'évaluation (cf. critères et fiches d'évaluation)

3.7 Droit de rétractation

Une demande de remboursement peut-être exceptionnellement invoquée au maximum 7 jours avant la date du 1er cours.

La légitimité du motif de remboursement est appréciée par l'opérateur de formation.

L'opérateur de formation se réserve le droit de refuser tout motif qu'il considère comme non impératif.

Toute éventuelle demande relève de l'exceptionnel et sera traitée en conséquence.

Toute demande de remboursement de l'inscription ne peut nullement s'envisager lorsque la date des 7 jours avant la date du 1er cours est atteinte.

Le droit d'inscription lui sera remboursé dans les 30 jours ouvrables après la date du 1er cours.

3.8 Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE – cours – évaluations - ...) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- Vos données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par le(s) opérateur(s) de formation.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Vos données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant votre parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données), se référer à l'opérateur de formation pour connaître les coordonnées de la personne qui gère et contrôle ces données.

3.9 Modalités diverses

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.
 - Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau B2¹
 - Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1²
 - Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1³
- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 30 jours ouvrables avant la 1^{ère} session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

¹ Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier.

² Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

³ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, ...) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.
- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁴ et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

3.10 Prérequis à l'homologation du BSSA

Le BSSA ne sera délivré qu'après :

- o participation à minimum 80 % des modules de cours spécifiques,
- o réussite des évaluations.

⁴ Voir « Charte - Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667>.

4 Référentiel « Formation » : description du programme et du contenu des cours spécifiques

Cette section répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 3 (**le programme et le contenu**), 5 (**les modalités de l'évaluation**) et 6 (**les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants**).

Le programme et le contenu de formation sont revus chaque année académique afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités de terrain. Des évaluations avec les chargés de cours, les rédacteurs, les candidats (formulaire à compléter en fin de formation par exemple, enquête de satisfaction,...), l'opérateur de formation,... sont de bons moyens en vue de l'amélioration de ces formations.

En fonction du Cadre Européen des Certifications (CEC) qui sera la base pour tout le cursus de formation, le cahier des charges fait apparaître la charge de travail théorique pour le candidat.

Les modules de formation au regard de chaque thématiques de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous.

Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif	Thématique 3 Facteurs déterminant de l'activité et de la performance sportive	Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs	Thématique 5 Cadre éthique et déontologie
CS 1.1.1 Responsabilités du sauveteur (2h00)	CS 3.1.1 Connaissances du corps humain et influences de l'eau (5h00)	CS 4.1.1 Les 1ers soins (18h00)	CS 5.1.1 Ethique et déontologie du sauveteur (1h00)
CS 1.2.1 Piscine et législation (3h00)	CS 3.1.2 Sécurité et surveillance de bassin (5h00)	CS 4.1.2 La réanimation de base : adulte, enfant et nourrisson (7h30)	CS 5.1.2 Approche des gestions de conflits (3h30)
	CS 3.1.3 Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire (2h30)	CS 4.1.3 La réanimation spécifique aux noyades (9h30)	
	CS 3.1.4 Techniques aquatiques : les sorties d'eau (3h00)	CS 4.1.4 Accidents environnementaux en piscine (2h30)	
	CS 3.1.5 Techniques aquatiques : les remorquages (4h00)		
	CS 3.1.6 Techniques aquatiques autres (5h30)		

4.1 Modules spécifiques aux formations du BSSA

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Comprendre et de se référer aux notions élémentaires de responsabilité civile et pénale.
- Comprendre et connaître la législation en vigueur dans les piscines et ses incidences sur la fonction de surveillant-sauveteur
- ...

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation :** pas de pondération spécifique car examen intégré

- **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :** 2

- **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif »:**

- CS111_ Responsabilités du surveillant-sauveteur
- CS112_ Piscine et législation

Résumé

Cette unité de formation va permettre au sauveteur d’appréhender les responsabilités civiles et pénales qui lui incombent dans le cadre de sa fonction et d’adapter son attitude dans la surveillance et ses relations avec le public.

Concepts / mots-clés :

Droit civil Droit pénal
 Indemnisation
 Présomption
 (extra)contractuel
 Faute / dommage / Lien de causalité

Résultats d’Acquis d’Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Comprendre et se référer aux notions de responsabilité civile et pénale			X	
Connaître les responsabilités des différents acteurs, encadrants et utilisateurs fréquentant les bassins de natation			X	
Connaître ses responsabilités en milieu du travail			X	

Liens entre modules de formation - *forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)*

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
CS 1.1.2	**
CS 5.1.1	*
CS 3.1.2	**
CS 5.1.2	*
...	

Volumes horaires et charge théorique de travail :

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					02 :00
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00 :05
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					02 :05
Assister / participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	02 :00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00 :05
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					01 :00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	01 :00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation :

Méthodologie:

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	X
Outils "digital learning"	X	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	X
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

Supports:

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁵ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	X	Format électronique, digital, numérique, ...	X
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	X
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

⁵ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Modalités d'évaluation :

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

Forme d'évaluation :

Contexte :

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

Mode :

QCM ⁶	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

Critères d'évaluation :

Pas d'évaluation individuelle par module. L'examen théorique regroupe l'ensemble du contenu théorique des différents modules. Le candidat doit obtenir une note globale de minimum 50% pour réussir l'examen théorique.

Pondération et crédits :

Les évaluations du BSSA se font sous forme d'un examen intégré (en 2 blocs : A et B) qui reprend les diverses parties pratiques de cours.

L'examen théorique (QCM de 50 questions) balaie les différentes matières et est intégré au bloc A.

Les grilles et critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent cahier des charges

Normes d'encadrement et de matériel :

Encadrement : 1 intervenant (pas de nombre maximum de participants)

Matériel : une salle de cours adaptée au nombre de participants et meublée de chaises et tables en suffisance, un écran, un projecteur, un ordinateur, un support d'écriture (tableau).

Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

Diplômes, brevets, certifications⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Intitulé	Année de délivrance ⁸
Diplôme, brevet, certification en tant que juriste	1950 et suivantes

⁷ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁸ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Diplôme, brevet, certification en tant qu'assureur	1950 et suivantes
Brevet managérial Adepts dirigeant club / gestionnaire fédération	2015 et suivantes
Diplôme IFAPME Gestionnaire infrastructure sportive	2005 et suivantes
Brevet de base de sauvetage aquatique	En ordre de recyclage

Les reconnaissances précitées donnent droit à une dispense présenteielle au module et non à la suppression de l'évaluation, puisque celle-ci est globale et commune à tous les modules.

CS 1.1.2 Piscine et législation

Résumé

Ce module a pour objectif de permettre au sauveteur d'appréhender les règles spécifiques qui déterminent les conditions sectorielles relatives aux bassins de natation afin qu'il adapte constamment ses attitudes et interventions aux situations vécues et aux tâches définies par le métier, conformément aux normes.

Concepts / mots-clés :

Arrêté gouvernemental wallon et bruxellois

Règlement d'ordre intérieur

Plan d'urgence

Hygiène

Normes de qualité air / eau

Surveillance directe et constante

Recyclage

Contrôles

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Comprendre, connaître et appliquer les ROI, PIU... en vigueur			X	
Maintenir la discipline par le respect du ROI		X		
Comprendre les notions juridiques et obligatoires relatives à l'exploitation des bassins de natation en Régions wallonne et bruxelloise		X		
Connaître ses droits et devoirs en milieu du travail		X		
Accueillir et informer les nageurs, contrôler leur habillement, leurs équipements et leur hygiène			X	

Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
...	
...	

Code autre module CS	Liens
CS 1.1.1	**
CS 2.1.2	**

...	
...	
...	

CS 2.1.3	**
CS 4.1.4	**
...	

Volumes horaires et charge théorique de travail :

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					03 :00
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00 :05
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					03 :05
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	02 :30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:30	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00 :05
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					01 :00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	01 :00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00

Méthodologie et supports de l'animation :

Méthodologie:

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	X
Outils "digital learning"	X	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	X
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

Supports:

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	X	Format électronique, digital, numérique, ...	X
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	X
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

⁹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Modalités d'évaluation :

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

Forme d'évaluation :

Contexte :

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

Mode :

QCM ¹⁰	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

Critères d'évaluation :

Pas d'évaluation individuelle par module. L'examen théorique regroupe l'ensemble du contenu théorique des différents modules. Le candidat doit obtenir une note globale de minimum 50% pour réussir l'examen théorique

Pondération et crédits :

Les évaluations du BSSA se font sous forme d'un examen intégré (en 2 blocs : A et B) qui reprend les diverses parties pratiques de cours.

L'examen théorique (QCM de 50 questions) balaie les différentes matières et est intégré au bloc A.

Les grilles et critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent cahier des charges

Normes d'encadrement et de matériel :

Encadrement : 1 intervenant (pas de nombre maximum de participants)

Matériel : une salle de cours adaptée au nombre de participants et meublée de chaises et tables en suffisance, un écran, un projecteur, un ordinateur, un support d'écriture (tableau).

Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

Diplômes, brevets, certifications¹¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Intitulé	Année de délivrance ¹²
Diplôme IFAPME Gestionnaire infrastructure sportive	2005 et suivantes
Brevet de base de sauvetage aquatique	En ordre de recyclage

Les reconnaissances précitées donnent droit à une dispense présentielle au module et non à la suppression de l'évaluation, puisque celle-ci est globale et commune à tous les modules

¹¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Thématique 2 : Didactique et méthodologie (néant !)

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité

▪ **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Connaître et comprendre les bases anatomiques et physiologiques utiles à la réalisation de 1ers soins.
 - Connaître l'influence et les conséquences du contact de l'eau sur les réactions physiologiques du corps humain
 - Assurer de façon optimale la surveillance et la sécurité des bassins
 - Connaître, contrôler et utiliser adéquatement le matériel de sauvetage et de réanimation/1ers soins mis à sa disposition
 - Maîtriser les techniques aquatiques qui lui permettent de sortir une victime de l'eau
 - Assurer une journée de stage d'observation/immersion en piscine
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 3 « Facteurs déterminant de l'activité » dans le cursus de formation :** pas de pondération spécifique car examen intégré
-
- **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Facteurs déterminant de l'activité » :** 6
- **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Facteurs déterminant de l'activité » :**
- CS311_ Connaissance du corps humain et influence de l'eau
 - CS312_ Sécurité et surveillance de bassin
 - CS313_ Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire
 - CS314_ Techniques aquatiques : les sorties d'eau
 - CS315_ Techniques aquatiques : les remorquages
 - CS316_ Techniques aquatiques autres

CS 3.1.1 Connaissance du corps humain et influence de l'eau

Résumé

Beaucoup de problèmes fréquents en piscine trouvent une explication dans la physiologie de base. Un surveillant-sauveteur doit pouvoir cerner les notions de base qui lui permettront de prévenir l'arrivée d'un accident et ce peu importe le profil de personnes qui sont sur sa surveillance (nageurs loisir ou compétition, fitness aquatique, apnéistes, plongeurs,...).

Concepts / mots-clés :

Notions de Physiologie et d'anatomie des systèmes cardio-respiratoires et nerveux.
 Effet de l'immersion sur la distribution du sang (Blood shift & vasoconstriction)
 Effet de la température sur le corps humain
 Notions d'accidents de plongée (barotraumatismes) (principes et prévention)
 Notions sur l'apnée (principes, danger et prévention des accidents)
 Physiopathologie de la noyade (principes et prévention)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître l'anatomie et la physiologie de base		x		
Maîtriser les effets de l'eau sur la distribution du sang (Blood shift)			x	
Connaître les effets de la température sur le corps humain			x	
Connaître les notions d'accidents de plongée (barotraumatismes) (principes et prévention)			x	
Maîtriser les notions sur l'apnée (principes, danger et prévention des accidents)			x	
Maîtriser la physiopathologie de la noyade (principes et prévention)			x	

Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
...	

Code autre module CS	Liens
Cs 2.1.2	**

...	
...	
...	
...	

Cs 2.1.3	**
Cs 2.1.4	**
Cs 4.1.4	**
...	

Volumes horaires et charge théorique de travail :

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					<i>05:00</i>
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					<i>00:15</i>
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					<i>05 :15</i>
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	05 :00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00 :00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00 :15
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					<i>03 :30</i>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	03:30	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00

(préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm					
---	--	--	--	--	--

Méthodologie et supports de l'animation :

Méthodologie:

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	X
Outils "digital learning"	X	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	X	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

Supports:

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	X	PréAO ¹³ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	X	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	X	Autre :	O	Autre :	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	X	Format électronique, digital, numérique, ...	X
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

¹³ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Modalités d'évaluation :

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	X

Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

Forme d'évaluation :

Contexte :

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

Mode :

QCM ¹⁴	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

Critères d'évaluation :

Pondération et crédits :

Les évaluations du BSSA se font sous forme d'un examen intégré (en 2 blocs : A et B) qui reprend les diverses parties pratiques de cours.

L'examen théorique (QCM de 50 questions) balaie les différentes matières et est intégré au bloc A.

Les grilles et critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent cahier des charges

Normes d'encadrement et de matériel :

Encadrement : 1 intervenant (pas de nombre maximum de participants)

Matériel : une salle de cours adaptée au nombre de participants et meublée de chaises et tables en suffisance, un écran, un projecteur, un ordinateur, un support d'écriture (tableau).

Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré
	Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.

Diplômes, brevets, certifications¹⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Intitulé	Année de délivrance ¹⁶
Diplôme Education physique, médical ou paramédical	
Moniteur/instructeur de plongée	
Toute personne ayant une VAE orientée sur cette matière	

¹⁵ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

¹⁶ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Les reconnaissances précitées donnent droit à une dispense présentielle au module et non à la suppression de l'évaluation, puisque celle-ci est globale et commune à tous les modules.

CS 3.1.2 Sécurité et surveillance de bassin

Résumé :

L'objectif de ce module est de préparer le sauveteur à optimiser la sécurité et la surveillance dans et autour du bassin de natation, en le rendant attentif aux dangers potentiels qui existent et à la façon d'y pallier

Concepts / mots-clés :

Vigilance

Techniques de surveillance

Analyse des risques (infrastructure, utilisateur, facteurs internes au surveillant, activités à risque, ...)

Surveillance directe et constante

Respect du règlement d'ordre intérieur (ROI)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Identifier les différents espaces d'une piscine			V	
Délimiter les zones restrictives			V	
Organiser la surveillance du bassin selon le PIU				V
Faire appliquer par les utilisateurs les consignes du ROI			V	
Se positionner dans l'espace dont j'ai la gestion pour prévenir tout type d'accident			V	
Adopter une posture adéquate (tabouret, chaise haute, debout stationnaire, en déplacement)				V
Adopter une position stratégique offrant un champ visuel large sur l'ensemble des utilisateurs en fonction des types de public et des types d'activités				V
Adapter la position de travail favorisant la sécurité				V
Observer les utilisateurs en action				V
Equilibrer son attention envers tous les utilisateurs				V
Apprécier les conséquences éventuelles de ses actes dans le cadre de la surveillance			V	
Se déplacer autour des bassins				V
S'organiser entre collègues		V		
Adopter une attitude préventive et alerte				V
Repérer et écarter les sources de danger			V	

Limiter l'utilisation de certains matériels			V	
Porter une tenue de travail adaptée				V
Donner des consignes claires			V	

Liens entre modules de formation - *forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)*

Code module CG	Liens
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
CS 2.1.1	*
CS 2.1.3	*
CS 2.1.4	*
CS 2.1.5	*
CS 2.1.6	*

Volumes horaires et charge théorique de travail :

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					<i>05:00</i>
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					<i>00:05</i>
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					<i>05:05</i>
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – <i>hh:mm</i>	<i>01:30</i>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – <i>hh:mm</i>	<i>02:30</i>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - <i>hh:mm</i>	<i>01:00</i>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	Se soumettre aux examens théoriques – <i>hh:mm</i>	<i>00:05</i>

Se soumettre aux examens pratiques – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>
--	--------------	------------------------------	--------------	------------------------------	--------------

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					<i>01:00</i>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – <i>hh:mm</i>	<i>01:00</i>	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>

Méthodologie et supports de l'animation :

Méthodologie:

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	X
Outils "digital learning"	X	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	X
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	X	Visite d'une piscine / observation / étude de cas	X
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Exercices pratiques en piscine	X

Supports:

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	X	PréAO ¹⁷ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	X	Autre :	O	Autre :	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	X	Format électronique, digital, numérique, ...	X
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	X
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

Modalités d'évaluation :

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SFTactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	X

Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

¹⁷ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Forme d'évaluation :

Contexte :

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input checked="" type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>

Mode :

QCM ¹⁸	<input checked="" type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier / portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="radio"/>
Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>	Autre :	

Critères d'évaluation :

Il n'y a pas d'évaluation individuelle par module. L'examen théorique regroupe l'ensemble du contenu théorique des différents modules. Le candidat doit obtenir une note de minimum 50% pour réussir l'examen théorique.

Pondération et crédits :

Les évaluations du BSSA se font sous forme d'un examen intégré (en 2 blocs : A et B) qui reprend les diverses parties pratiques de cours.

L'examen théorique (QCM de 50 questions) balaie les différentes matières et est intégré au bloc A.

Les grilles et critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent cahier des charges

Normes d'encadrement et de matériel :

Encadrement :

1 formateur pour maximum 24 participants

Matériel et infrastructure :

Local de cours privatif suffisamment spacieux

1 chaise par participants

1 table pour 2 participants

Tableau (blanc, craie, flipchart, interactif, ...)

1 vidéo projecteur

Lors des heures du cours pratique : accès aux plages d'une piscine au moment d'une ouverture au public.

Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention
Titulaire du BSSA en ordre de recyclage	

Diplômes, brevets, certifications¹⁹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Intitulé	Année de délivrance ²⁰
Titulaire d'un Brevet de Base de Sauvetage Aquatique (BBSA)	En ordre de recyclage

¹⁹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

Résumé :

L'objectif de ce module est de présenter aux candidats l'ensemble du matériel sécuritaire mis à disposition des surveillants-sauveteurs :

Matériel destiné à la surveillance (chaise haute, vidéo surveillance, ...)

Matériel d'intervention dans l'eau (bouée tube, perche, planche, ...)

Matériel de réanimation (défibrillateur, oxygène, ballon masque, ...)

En fin de formation, le candidat sera capable de choisir le matériel adéquat à une situation d'intervention et de l'utiliser rapidement et efficacement.

Concepts / mots-clés :

Matériel d'intervention

Entretien du matériel

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Identifier le matériel de sécurité		V		
Contrôler l'emplacement, l'accès, la présence et le fonctionnement du matériel destiné à la surveillance			V	
Contrôler l'emplacement, l'accès, la présence et le fonctionnement du matériel destiné à l'intervention dans l'eau			V	
Contrôler l'emplacement, l'accès, la présence et le fonctionnement du matériel de réanimation			V	
Entretenir le matériel			V	
Repérer les déficiences du matériel sécuritaire et les communiquer à la direction (hiérarchie)		V		
(Faire) Mettre en ordre le matériel d'intervention après utilisation		V		

Liens entre modules de formation - *forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)*

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
CS 2.1.2	*
CS 2.1.4	*
CS 2.1.5	**
CS 2.1.6	**
CS 4.1.1	**
CS 4.1.2	**
CS 4.1.3	**
...	

Volumes horaires et charge théorique de travail :

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					<i>02:30</i>
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					<i>00:10</i>
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					<i>02:40</i>
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – <i>hh:mm</i>	<i>00:30</i>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – <i>hh:mm</i>	<i>02:00</i>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	Se soumettre aux examens théoriques – <i>hh:mm</i>	<i>00:05</i>

Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:05	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
--	-------	-----------------------	-------	-----------------------	-------

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					00:30
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	00:30	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation :

Méthodologie:

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	X
Outils "digital learning"	X	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	X
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

Supports:

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	X	PréAO ²¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
----------------------	---	--	---	----------------------------	---

²¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	X	Autre :	O	Autre :	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	X	Format électronique, digital, numérique, ...	X
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	X
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

Modalités d'évaluation :

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

Forme d'évaluation :

Contexte :

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre : Epreuve pratique codifiée (Bloc B)	X

Mode :

QCM ²²	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	X	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

Critères d'évaluation :

Il n'y a pas d'évaluation individuelle par module. L'examen théorique regroupe l'ensemble du contenu théorique des différents modules. Le candidat doit obtenir une note de minimum 50% pour réussir l'examen théorique.

Pondération et crédits :

Pondération et crédits :

Les évaluations du BSSA se font sous forme d'un examen intégré (en 2 blocs : A et B) qui reprend les diverses parties pratiques de cours.

L'examen théorique (QCM de 50 questions) balaie les différentes matières et est intégré au bloc A.

Les grilles et critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent cahier des charges

Normes d'encadrement et de matériel :

Encadrement :

1 formateur pour maximum 24 participants

Matériel et infrastructure :

Local de cours privatif suffisamment spacieux

1 chaise par participants

1 table pour 2 participants

Tableau (blanc, craie, flipchart, interactif, ...)

1 vidéo projecteur

1 bouée tube pour 6 participants

Accès à la piscine lors des heures du cours pratique.

Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et d'éducation physique (option Education physique ou médicale/para médicale) Titulaire d'un BSSA en ordre de recyclage	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications²³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Intitulé	Année de délivrance ²⁴
Titulaire d'un Brevet de Base de Sauvetage Aquatique (BBSA)	En ordre de recyclage

²³ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

²⁴ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Résumé :

L'objectif de ce module est de permettre au sauveteur de maîtriser les techniques de sorties d'eau d'une victime (consciente ou inanimée), en solo ou en duo (aide d'un autre sauveteur ou d'une tierce personne), avec ou sans matériel. Le choix de la technique la plus adaptée doit être opéré en tenant compte de différents facteurs tels que l'état (avec ou sans traumatisme) et le gabarit de la victime, les capacités physiques et le gabarit du sauveteur, les particularités de la piscine (débordement, escaliers, ...) ainsi que du matériel disponible.

Concepts / mots-clés :

Sorties d'eau
Intervention
Sécurité

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
S'organiser entre collègues			V	
Identifier le matériel pour les sorties d'eau			V	
Sélectionner la technique de sortie d'eau en fonction de la situation : état et morphologie de la victime infrastructure nombre de sauveteurs gabarit du sauveteur matériel mis à disposition			V	
Appliquer la technique appropriée seul et avec aide			V	

Liens entre modules de formation - *forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)*

Code module	Liens
CG	
...	

Code autre module CS	Liens
CS 2.1.1	*
CS 2.1.2	*

...	
...	

CS 2.1.3	*
CS 2.1.5	**
CS 2.1.6	**

Volumes horaires et charge théorique de travail :

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					<i>03:00</i>
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					<i>00:10</i>
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					<i>03:10</i>
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	03:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:10	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					<i>01:00</i>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	01:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation :

Méthodologie:

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	X
Outils "digital learning"	X	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	X
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Démonstration et exercices pratiques en piscine	X
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

Supports:

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	X	PréAO ²⁵ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	X	Autre :	O	Autre :	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	X	Format électronique, digital, numérique, ...	X
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	X
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

²⁵ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Modalités d'évaluation :

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	X

Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

Forme d'évaluation :

Contexte :

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	Autre : Epreuve pratique codifiée (Bloc B)	X

Mode :

QCM ²⁶	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	X
Démonstrations	X	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

Critères d'évaluation :

Pondération et crédits :

Les évaluations du BSSA se font sous forme d'un examen intégré (en 2 blocs : A et B) qui reprend les diverses parties pratiques de cours.

L'examen théorique (QCM de 50 questions) balaie les différentes matières et est intégré au bloc A.

Les grilles et critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent cahier des charges

Il n'y a pas d'évaluation individuelle par module. L'examen théorique regroupe l'ensemble du contenu théorique des différents modules. Le candidat doit obtenir une note de minimum 50% pour réussir l'examen théorique

Normes d'encadrement et de matériel :

Encadrement :

1 formateur pour maximum 24 participants

Matériel et infrastructure :

Accès à la piscine lors des heures du cours pratique. Minimum 1 séance doit se dérouler dans une piscine à débordement

Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et d'éducation physique (option Education physique ou médicale/para médicale) Titulaire d'un BSSA en ordre de recyclage	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications²⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

²⁷ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

Intitulé	Année de délivrance ²⁸
Néant	

²⁸ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Résumé :

L'objectif de ce module est de permettre au sauveteur de maîtriser les techniques de remorquage les plus efficaces, seul ou avec aide, avec et sans matériel, et de les adapter au mieux en fonction de l'état (inconsciente ou pas, avec ou sans traumatisme) et du gabarit de la victime

Concepts / mots-clés :

Remorquage d'une victime
 Victime inconsciente, agitée, coopérante
 Remorquage et suspicion de lésion cervicale
 Intervention
 Sécurité

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Evaluer la situation et l'état de la victime				V
Identifier le matériel de sauvetage			V	
Utiliser efficacement le matériel de sauvetage				V
Sélectionner la meilleure technique de remorquage en fonction de la situation : état et morphologie de la victime nombre de sauveteurs gabarit du sauveteur				V
Développer ses capacités physiques (nage et sauvetage)			V	

Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
...	
...	

Code autre module CS	Liens
CS 2.1.1	*
CS 2.1.2	*
CS 2.1.3	**

...	

CS 2.1.4	**
CS 2.1.6	**

Volumes horaires et charge théorique de travail :

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					<i>04:00</i>
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					<i>00:10</i>
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					<i>04:10</i>
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	00:00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	04:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00:00
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:10	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					<i>01:00</i>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	01:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00

Méthodologie et supports de l'animation :

Méthodologie:

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	X
Outils "digital learning"	X	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	X
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Démonstration et exercices pratiques en piscine	X
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

Supports:

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	X	PréAO ²⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	X	Autre :	O	Autre :	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	X	Format électronique, digital, numérique, ...	X
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	X
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

²⁹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Modalités d'évaluation :

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	X

Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

Forme d'évaluation :

Contexte :

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	Autre : Epreuve pratique codifiée (Bloc B)	X

Mode :

QCM	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	X
Démonstrations	X	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

Critères d'évaluation :

Il n'y a pas d'évaluation individuelle par module. L'examen théorique regroupe l'ensemble du contenu théorique des différents modules. Le candidat doit obtenir une note de minimum 50% pour réussir l'examen théorique

Pondération et crédits :

Les évaluations du BSSA se font sous forme d'un examen intégré (en 2 blocs : A et B) qui reprend les diverses parties pratiques de cours.

L'examen théorique (QCM de 50 questions) balaie les différentes matières et est intégré au bloc A.

Les grilles et critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent cahier des charges

Normes d'encadrement et de matériel :

Encadrement :

1 formateur pour maximum 24 participants

Matériel et infrastructure :

Le module se déroule entièrement en piscine

1 bouée tube pour 6 participants

Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et d'éducation physique (option Education physique ou médicale/para médicale) Titulaire d'un BSSA en ordre de recyclage	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications³⁰ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

³⁰ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

Intitulé	Année de délivrance ³¹
Néant	

³¹ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Résumé :

L'objectif de ce module est de permettre au sauveteur de maîtriser les diverses techniques complémentaires qui permettent une prise en charge de situations spécifiques.

Concepts / mots-clés :

Lésions cervicales (conscient ou inconscient)
 Moyens de flottaison et aides à l'intervention
 Technique de base en apnée
 Prise en charge d'un plongeur (conscient et inconscient)
 Sorties de l'eau complémentaires (y compris personnes à mobilité réduite)
 Soulager une crampe dans l'eau
 Prises de dégagement

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Maîtrise des techniques complémentaires			X	
Elargir la palette des méthodes d'intervention			X	
Savoir maîtriser une victime en toute circonstance			X	

Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
CS 2.1.1	***
CS 2.1.2	*
CS 2.1.3	***
CS 2.1.5	*

Volumes horaires et charge théorique de travail :

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					<i>05:30</i>
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					<i>00:10</i>
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					<i>05 :40</i>
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – <i>hh:mm</i>	<i>05:30</i>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	Se soumettre aux examens théoriques – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>
Se soumettre aux examens pratiques – <i>hh:mm</i>	<i>00:10</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					<i>01:00</i>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - <i>hh:mm</i>	<i>01:00</i>	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>

Méthodologie et supports de l'animation :

Méthodologie:

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	X
Outils "digital learning"	X	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	X
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Démonstration et exercices pratiques en piscine	X
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

Supports:

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	X	PréAO ³² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	O	Livres, manuels, revues, articles, ...	X	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	X	Autre :	O	Autre :	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	X	Format électronique, digital, numérique, ...	X
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	X
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

³² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Modalités d'évaluation :

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	X

Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

Forme d'évaluation :

Contexte :

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	O	Autre : Epreuve pratique codifiée (Bloc B)	X

Mode :

QCM ³³	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	X
Démonstrations	X	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

Critères d'évaluation :

Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point) :

Il n'y a pas d'évaluation individuelle par module. L'examen théorique regroupe l'ensemble du contenu théorique des différents modules. Le candidat doit obtenir une note de minimum 50% pour réussir l'examen théorique

Pondération et crédits (voir aussi tableau synthèse des pondérations au point) :

Les évaluations du BSSA se font sous forme d'un examen intégré (en 2 blocs : A et B) qui reprend les diverses parties pratiques de cours.

L'examen théorique (QCM de 50 questions) balaie les différentes matières et est intégré au bloc A.

Les grilles et critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent cahier des charges

Normes d'encadrement et de matériel :

Encadrement :

1 formateur pour maximum 24 participants

Matériel et infrastructure :

Accès à la piscine lors des heures du cours pratique. Minimum 1 séance doit se dérouler dans une piscine à débordement

Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique et d'éducation physique (option Education physique ou médicale/para médicale) Titulaire d'un BSSA en ordre de recyclage	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications³⁴ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Intitulé	Année de délivrance ³⁵
Néant	

³⁴ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

³⁵ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

▪ **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et pratiques en vue de :

- Réagir adéquatement face à un accident impliquant une victime ou un accident de type environnemental en piscine
 - Pouvoir donner les 1ers soins
 - Réaliser une réanimation adaptée spécifique à la victime sans ou avec matériel et avec ou sans suspicion de noyade
 - Gérer en toute sécurité tout accident environnemental survenant en piscine
-
- **Pondération de l'évaluation de la thématique « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de formation :** pas de pondération spécifique car examen intégré

 - **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Aspects sécuritaires et préventifs » :** 4

 - **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Aspects sécuritaires et préventifs »:**
 - CS411_ Les 1ers soins
 - CS512_ La réanimation de base : adulte, enfant et nourrisson
 - CS513_ La réanimation spécifique aux noyades
 - CS514_ Accidents environnementaux en piscine

CS 4.1.1 Les 1ers soins

Résumé :

Les accidents, autres que les noyades, sont relativement fréquents en piscine : chutes, coupures, malaises,...

La vocation de ce module est de former les surveillants-sauveteurs à réagir face à la situation d'accident, d'éviter le sur-accident et de prendre en charge correctement une victime.

Outre les démarches habituelles de mises en sécurité et d'appel des secours (si nécessaire), les notions de 1ers soins pour des situations bénignes ou graves, dans l'attente des secours, y sont envisagées.

Cette unité de formation se veut pratico-pratique et les situations envisagées se basent sur des accidents ou malaises les plus fréquemment rencontrés en milieu aquatique.

Concepts / mots-clés :

- approche de victime
- bilan 1aire et 2aire
- appel 112
- blessures et soins
- positionnement de victime
- malaises

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Approcher un accident et une victime en toute sécurité et se faire aider			X	
Evaluer l'état de la victime (bilans 1aire et 2aire)			X	
Réaliser ou faire exécuter un appel 112 correct et complet				X
Réagir adéquatement face à une obstruction des voies respiratoires			X	
Réagir adéquatement face à un traumatisme locomoteur (y compris crânien)			X	
Réagir adéquatement face à une plaie simple ou grave		X		
Réagir adéquatement face à une brûlure simple ou grave		X		
Réagir adéquatement face à une hémorragie externe ou extériorisée			X	
Réagir adéquatement face à un malaise			X	
Réagir adéquatement face à un trouble respiratoire			X	
Réagir adéquatement face à une crise d'épilepsie ou un AVC		X		
Réagir adéquatement face à l'insolation ou à l'hypothermie		X		
Réagir adéquatement face à un trouble cardiaque			X	

Positionner, manipuler ou déplacer une victime adéquatement			X	
---	--	--	---	--

Liens entre modules de formation - *forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)*

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
412	*
413	*
414	*
...	
...	

Volumes horaires et charge théorique de travail :

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					<i>18:00</i>
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					<i>01:00</i>
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					<i>18:00</i>
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – <i>hh:mm</i>	<i>03:00</i>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – <i>hh:mm</i>	<i>04:00</i>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... – <i>hh:mm</i>	<i>11:00</i>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	Se soumettre aux examens théoriques – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>
Se soumettre aux examens pratiques – <i>hh:mm</i>	<i>01:00</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					<i>03:00</i>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	03:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation :

Méthodologie:

Magistral	O	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	X
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : séances Q-R	X
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre : démonstrations du formateur	X

Supports:

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	X	PréAO ³⁶ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O

³⁶ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Vidéos, clips, podcasts, ...	X	Autre :	O	Autre :	O
------------------------------	---	---------------	---	---------------	---

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	O	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

Modalités d'évaluation :

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	X

Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

Forme d'évaluation :

Contexte :

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	X	Autre :	O

Mode :

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

Critères d'évaluation :

Pondération et crédits :

Les évaluations du BSSA se font sous forme d'un examen intégré (en 2 blocs : A et B) qui reprend les diverses parties pratiques de cours.

L'examen théorique (QCM de 50 questions) balaie les différentes matières et est intégré au bloc A.

Les grilles et critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent cahier des charges

Normes d'encadrement et de matériel :

Encadrement :

1 formateur pour maximum 24 participants

Matériel et infrastructure :

1 classe de cours suffisamment spacieuse

Matériel de 1ers soins

Tableau et vidéo-projecteur

Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques et être formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours actif au sein de l'opérateur de formation	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications³⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Intitulé	Année de délivrance ³⁸
Les titulaires d'un brevet de secourisme ou de secourisme d'entreprise délivré par un opérateur de formation reconnu par le SPF Emploi et Concertation sociale (datant de moins de 2 ans ou en ordre de recyclage annuel)	
Le personnel médical ou paramédical actif au sein d'un service d'urgences	
Le titulaire d'un Brevet de Base en Sauvetage (BBSA) datant de moins d'un an ou en ordre de recyclage annuel	

³⁷ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

³⁸ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

CS 4.1.2 La réanimation de base : adulte, enfant et nourrisson

Résumé

L'objectif de ce module est de former les candidats à réaliser une réanimation cardio-respiratoire de qualité, sans et avec assistance d'un DEA, sur différents types de victime : adulte, enfant et nourrisson

Concepts / mots-clés

Réanimation cardio-respiratoire

Compressions thoraciques

Insufflations

DEA/Défibrillation

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Approcher en toute sécurité une victime inanimée			X	
Exécuter une réanimation cardio-respiratoire adulte – sans matériel				X
Exécuter une réanimation cardio-respiratoire enfant – sans matériel				X
Exécuter une réanimation cardio-respiratoire nourrisson– sans matériel			X	
Utiliser un DEA en toute sécurité en suivant ses instructions				X

Liens entre modules de formation - *forts / élevés (*)* ou *très forts / très élevés (**)*

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
311	*
411	**
...	
...	
...	

Volumes horaires et charge théorique de travail :

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					<i>07:30</i>
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					<i>00:15</i>
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					<i>07:45</i>
Assister / participer aux cours théoriques (en auditories, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – <i>hh:mm</i>	<i>01:00</i>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – <i>hh:mm</i>	<i>06:30</i>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	Se soumettre aux examens théoriques – <i>hh:mm</i>	<i>00:10</i>
Se soumettre aux examens pratiques – <i>hh:mm</i>	<i>00:05</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					<i>01:00</i>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – <i>hh:mm</i>	<i>01:00</i>	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>

Méthodologie et supports de l'animation :

Méthodologie:

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	X
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

Supports:

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	X	PréAO ³⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	X	Autre :	O	Autre :	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	X	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

³⁹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Modalités d'évaluation :

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	X

Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

Forme d'évaluation :

Contexte :

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	X	Autre :	O

Mode :

QCM	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	X
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

Critères d'évaluation :

Pondération et crédits :

Les évaluations du BSSA se font sous forme d'un examen intégré (en 2 blocs : A et B) qui reprend les diverses parties pratiques de cours.

L'examen théorique (QCM de 50 questions) balaie les différentes matières et est intégré au bloc A

Les grilles et critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent cahier des charges

Normes d'encadrement et de matériel :

Encadrement :

1 formateur pour maximum 24 participants

Matériel et infrastructure :

1 classe de cours suffisamment spacieuse

Tableau et vidéo-projecteur

1 mannequin de réanimation adulte pour 4 candidats

1 mannequin de réanimation enfant pour 6 candidats

1 mannequin de réanimation nourrisson pour 6 candidats

1 DEA d'entraînement pour 6 candidats

Matériel de désinfection pour mannequins de réanimation

Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques et être formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours actif au sein de l'opérateur de formations	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications⁴⁰ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Intitulé	Année de délivrance ⁴¹
Les titulaires d'un brevet de secourisme ou de secourisme d'entreprise délivré par un opérateur de formation reconnu par le SPF Emploi et Concertation sociale (datant de moins de 2 ans ou en ordre de recyclage annuel)	
Le personnel médical ou paramédical actif au sein d'un service d'urgences	
Le titulaire d'un Brevet de Base en Sauvetage (BBSA) datant de moins d'un an ou en ordre de recyclage annuel	

⁴⁰ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁴¹ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Résumé

L'objectif de ce module est de préparer les candidats à réaliser une réanimation cardio-respiratoire à l'aide du matériel disponible obligatoirement en piscine

Concepts / mots-clés

Réanimation cardio-respiratoire (adulte et enfant)

DEA/Défibrillation

Oxygénothérapie

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Réaliser une réanimation cardio-respiratoire (adulte et enfant) avec matériel				X
Maîtriser en toute sécurité l'utilisation d'un DEA en piscine				X
Maîtriser en toute sécurité l'utilisation de l'oxygène				X
Maîtriser l'usage du petit matériel d'O2 (masque de poche et ballon masque)			X	

Liens entre modules de formation - *forts / élevés (*)* ou *très forts / très élevés (**)*

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
311	*
411	**
412	**
...	
...	

Volumes horaires et charge théorique de travail :

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					<i>09:30</i>
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					<i>00:15</i>
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					<i>09:45</i>
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – <i>hh:mm</i>	<i>01:00</i>	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – <i>hh:mm</i>	<i>08:00</i>	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – <i>hh:mm</i>	<i>00:30</i>	Se soumettre aux examens théoriques – <i>hh:mm</i>	<i>00:05</i>
Se soumettre aux examens pratiques – <i>hh:mm</i>	<i>00:10</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					<i>02:00</i>
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – <i>hh:mm</i>	<i>02:00</i>	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – <i>hh:mm</i>	<i>00:00</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>	<i>Autre : – hh:mm</i>	<i>00:00</i>

Méthodologie et supports de l'animation :

Méthodologie:

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	X
Outils "digital learning"	X	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	X
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

Supports:

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁴² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	X	Autre :	O	Autre :	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	X	Format "papier"	X	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués / envoyés	X	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

⁴² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Modalités d'évaluation :

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	X	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	X

Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

Forme d'évaluation :

Contexte :

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	X	Autre :	O

Mode :

QCM ⁴³	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	X
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

⁴³ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

Critères d'évaluation :

Pondération et crédits :

Les évaluations du BSSA se font sous forme d'un examen intégré (en 2 blocs : A et B) qui reprend les diverses parties pratiques de cours.

L'examen théorique (QCM de 50 questions) balaie les différentes matières et est intégré au bloc A.

Les grilles et critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent cahier des charges

Normes d'encadrement et de matériel :

Encadrement :

1 formateur pour maximum 24 participants

Matériel et infrastructure :

1 classe de cours suffisamment spacieuse

Tableau et vidéo-projecteur

1 mannequin de réanimation adulte pour 4 candidats

1 mannequin de réanimation enfant pour 6 candidats

1 mannequin de réanimation nourrisson pour 6 candidats

1 DEA d'entraînement pour 6 candidats

1 bouteille d'O2 pour 6 candidats

1 ballon masque (adulte et enfant) pour 6 candidats

Matériel de désinfection pour mannequins de réanimation

Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques et être formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours actif au sein de l'opérateur de formation	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention
Etre titulaire du BSSA en ordre de recyclage annuel	

Diplômes, brevets, certifications⁴⁴ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Intitulé	Année de délivrance ⁴⁵
Néant	

⁴⁴ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁴⁵ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Résumé

Ce module a pour but de conscientiser le sauveteur et lui permettre de réagir aux accidents, autres que la noyade, le traumatisme accidentel ou le malaise, qui peuvent arriver en piscine et qui sont liés à l'environnement (incendie, explosion, toxicité de l'eau, toxicité de l'air...).

Concepts / mots-clés :

Incident vs accident
 Plan interne d'urgence
 Intoxication
 Dispositif de sécurité
 Evacuation
 Dossier d'intervention
 Procédure
 Risques chimiques
 Risques techniques

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître et appliquer le PIU en vigueur				X
Comprendre les bases chimiques liées aux bassins de natation		X		
Comprendre le principe de l'intoxication		X		
Être capable d'évacuer le bâtiment en bonne et due forme			X	
Connaître les procédures d'alerte et d'alarme			X	
Assurer la sécurité des nageurs en cas d'accident chimique ou technique				X
Evaluer la situation et l'état de la victime le cas échéant			X	
Contrôler les paramètres spécifiques au bon fonctionnement de la piscine			X	

Liens entre modules de formation - *forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)*

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
CS 1.1.2	**
CS 1.1.1	*
CS 2.1.1	*
CS 2.1.2	*
CS 4.1.1	**
CS 4.1.2	*
CS 2.1.7	**

Volumes horaires et charge théorique de travail :

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					02 :30
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00 :05
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					02 :05
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – <i>hh:mm</i>	01 :00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d’animations, de (micro-) enseignement, ...) – <i>hh:mm</i>	01 :15	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – <i>hh:mm</i>	00:00
S’exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - <i>hh:mm</i>	00:15	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – <i>hh:mm</i>	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – <i>hh:mm</i>	00 :05

Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00
--	-------	-----------------------	-------	-----------------------	-------

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					00 :30
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	00 :30	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00	Autre : – hh:mm	00:00

Méthodologie et supports de l'animation :

Méthodologie:

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	X
Outils "digital learning"	X	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	X
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

Supports:

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁴⁶ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
----------------------	---	--	---	----------------------------	---

⁴⁶ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	X	Format électronique, digital, numérique, ...	X
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	X
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

Modalités d'évaluation :

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

Forme d'évaluation :

Contexte :

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

Mode :

QCM	<input checked="" type="checkbox"/>	Questions ouvertes	<input type="checkbox"/>	Etudes de cas / mise en situation	<input type="checkbox"/>
Démonstrations	<input type="checkbox"/>	Dossier / portfolio	<input type="checkbox"/>	Cahier de travail / d'exercices	<input type="checkbox"/>
Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	<input type="checkbox"/>	Autre :	

Critères d'évaluation :

Pas d'évaluation individuelle par module. L'examen théorique regroupe l'ensemble du contenu théorique des différents modules. Le candidat doit obtenir une note globale de minimum 50% pour réussir l'examen théorique.

Pondération et crédits :

Les évaluations du BSSA se font sous forme d'un examen intégré (en 2 blocs : A et B) qui reprend les diverses parties pratiques de cours.

L'examen théorique (QCM de 50 questions) balaie les différentes matières et est intégré au bloc A.

Les grilles et critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent cahier des charges

Normes d'encadrement et de matériel :

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 24 participants

Matériel : Une salle de cours adaptée au nombre de participants et meublée de chaises et tables en suffisance, un écran, un projecteur, un ordinateur, un support d'écriture (tableau).

Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention
Etre titulaire du BSSA en ordre de recyclage annuel	

Diplômes, brevets, certifications⁴⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Intitulé	Année de délivrance ⁴⁸
Brevet de base de sauvetage aquatique	En ordre de recyclage
Diplôme IFAPME Gestionnaire infrastructure sportive	2005 et suivantes

Les reconnaissances précitées donnent droit à une dispense présentielle au module et non à la suppression de l'évaluation car examen intégré

⁴⁷ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁴⁸ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Thématique 5 Code éthique et déontologique

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- D'adopter un savoir-être correct et une déontologie à l'égard des personnes côtoyées sur le lieu de travail (clients, collègues, employeurs,...)
- D'anticiper et au besoin gérer les conflits potentiels pouvant survenir en piscine

- **Pondération de l'évaluation de la thématique « Code éthique et déontologie » dans le cursus de formation :** pas de pondération spécifique car examen intégré

-

- **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Code éthique et déontologie » : 2**

- **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Code éthique et déontologie »:**

- CS511_ Ethique et déontologie du sauveteur
- CS512_ Approche des gestions de conflits

Résumé

Faire comprendre au sauveteur la nécessité d'avoir une éthique dans le cadre de sa fonction et de respecter une certaine déontologie, nécessaire aux bonnes relations et contacts appropriés avec l'ensemble des personnes fréquentant une piscine.

Concepts / mots-clés :

Ethique, morale et déontologie
 Code de bonne conduite
 Intégration
 Règles
 Contacts adéquats
 Communication

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Être capable de s'intégrer dans une équipe professionnelle			X	
Être capable d'agir en se référant aux règles de base de l'éthique du métier de sauveteur			X	
Être capable d'agir adéquatement face à la clientèle			X	
Pouvoir mettre en place un code de bonne conduite			X	

Liens entre modules de formation - *forts / élevés (*)* ou *très forts / très élevés (**)*

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
CS 1.1.1	**
CS 1.1.2	*
CS 2.1.2	*
CS 2.1.7	**
CS 5.1.2	**

Volumes horaires et charge théorique de travail :

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					01 :00
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00 :05
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					01 :05
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	01 :00	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00 :00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	00:00	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00 :05
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					00 :30
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	00 :30	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00

Méthodologie et supports de l'animation :

Méthodologie:

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	X
Outils "digital learning"	X	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	X
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

Supports:

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁴⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	X	Format électronique, digital, numérique, ...	X
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	X
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

⁴⁹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Modalités d'évaluation :

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

Forme d'évaluation :

Contexte :

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

Mode :

QCM ⁵⁰	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

Critères d'évaluation :

Pas d'évaluation individuelle par module. L'examen théorique regroupe l'ensemble du contenu théorique des différents modules. Le candidat doit obtenir une note globale de minimum 50% pour réussir l'examen théorique.

Pondération et crédits :

Les évaluations du BSSA se font sous forme d'un examen intégré (en 2 blocs : A et B) qui reprend les diverses parties pratiques de cours.

L'examen théorique (QCM de 50 questions) balaie les différentes matières et est intégré au bloc A.

Les grilles et critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent cahier des charges

Normes d'encadrement et de matériel :

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 24 participants

Matériel : Une salle de cours adaptée au nombre de participants et meublée de chaises et tables en suffisance, un écran, un projecteur, un ordinateur, un support d'écriture (tableau).

Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications⁵¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Intitulé	Année de délivrance ⁵²
----------	-----------------------------------

⁵¹ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁵² Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

Brevet de base de sauvetage aquatique	En ordre de recyclage
---------------------------------------	-----------------------

Les reconnaissances précitées donnent droit à une dispense présentielle au module et non à la suppression de l'évaluation, puisque celle-ci est globale et commune à tous les modules

CS 5.1.2 Approche des gestions de conflits

Résumé

Ce module va permettre au sauveteur d'appréhender quelques notions de base relative à la gestion de conflits pouvant surgir en piscine et d'y faire face avec assertivité.

Concepts / mots-clés :

Techniques de communication

Conflits

Attitudes appropriées

Courtoisie

Gestion

Echanges

Négociation

Arbitrage

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA) / Compétences terminales attendues au terme des apprentissages :

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Être capable de faire preuve d'esprit d'équipe			X	
Être capable d'agir adéquatement face à la clientèle			X	
Être capable de transmettre des messages courts et précis			X	
Connaître les principes de base pour communiquer		X		
Savoir réagir avec assertivité face à un conflit			X	

Liens entre modules de formation - forts / élevés (*) ou très forts / très élevés (**)

Code module CG	Liens
...	
...	
...	
...	

Code autre module CS	Liens
CS 1.1.1	*
CS 1.1.2	*
CS 2.1.2	**
CS 2.1.7	**

...	
-----	--

CS 5.1.1	*
----------	---

Volumes horaires et charge théorique de travail :

<i>Temps total de présence en formation (hh:mm) :</i>					03 :30
<i>Temps total de présence en évaluation (hh:mm) :</i>					00 :05
<i>Temps total en présentiel (hh:mm) :</i>					03 :05
Assister / participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...) – hh:mm	01 :30	Assister / participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement, ...) – hh:mm	00 :30	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... – hh:mm	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ... - hh:mm	01 :30	Assister à des séances de révisions / Observer des séances-types – hh:mm	00:00	Se soumettre aux examens théoriques – hh:mm	00 :05
Se soumettre aux examens pratiques – hh:mm	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00

<i>Temps total en non présentiel (hh:mm) :</i>					00 :30
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel - hh:mm	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle – hh:mm	00 :30	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel – hh:mm	00:00
Produire / finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) – hh:mm	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00	<i>Autre : – hh:mm</i>	00:00

Méthodologie et supports de l'animation :

Méthodologie:

Magistral	X	Interactif / interdépendant / participatif	X	Classe inversée	X
Outils "digital learning"	X	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	X	Ateliers (semi-) dirigés ;	X
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre :	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations / expériences personnelles	O	Autre :	O

Supports:

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	X	PréAO ⁵³ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	X	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	X	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	O	Autre :	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	X	Format électronique, digital, numérique, ...	X
Distribués / envoyés	X	A télécharger	X	Plateforme type "LMS"	X
Autre ...	O	Autre :	O	Autre :	O

⁵³ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Modalités d'évaluation :

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	X	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-Techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE / Attitudes	O

Type d'évaluation :

Continue / permanente / formative / en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	X

Forme d'évaluation :

Contexte :

Orale	O	Ecrite	X
Pratique s/ terrain	O	Autre :	O

Mode :

QCM ⁵⁴	X	Questions ouvertes	O	Etudes de cas / mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier / portfolio	O	Cahier de travail / d'exercices	O
Autre :	O	Autre :	O	Autre :	

Critères d'évaluation :

Pas d'évaluation individuelle par module. L'examen théorique regroupe l'ensemble du contenu théorique des différents modules. Le candidat doit obtenir une note globale de minimum 50% pour réussir l'examen théorique.

Pondération et crédits :

Les évaluations du BSSA se font sous forme d'un examen intégré (en 2 blocs : A et B) qui reprend les diverses parties pratiques de cours.

L'examen théorique (QCM de 50 questions) balaie les différentes matières et est intégré au bloc A.

Les grilles et critères d'évaluation sont détaillés en annexe du présent cahier des charges

Normes d'encadrement et de matériel :

Encadrement : 1 intervenant pour maximum 24 participants

Matériel : Une salle de cours adaptée au nombre de participants et meublée de chaises et tables en suffisance, un écran, un projecteur, un ordinateur, un support d'écriture (tableau).

Qualifications et expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres / qualifications	Expériences utiles
Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention

Diplômes, brevets, certifications⁵⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit :

Intitulé	Année de délivrance ⁵⁶
Brevet de base de sauvetage aquatique	En ordre de recyclage

Les reconnaissances précitées donnent droit à une dispense présentielle au module et non à la suppression de l'évaluation, puisque celle-ci est globale et commune à tous les modules.

⁵⁵ Obligation d'une certification / d'une validité par une autorité publique

⁵⁶ Année de délivrance maximale (au plus tard délivré le ...)

4.2 Tableau synthèse « charge théorique de travail » du niveau de formation

<i>Synthèse « charge théorique de travail »</i>					
	Module	Présentiel	Evaluation	Non-Présentiel	Total
<i>Th1_ Cadre institutionnel et législatif</i>					
Thématique 1	CS 1.1.1 Responsabilités du sauveteur	02 : 00	00 :05	01 :00	03 :05
	CS 1..1.2 Piscine et législation	03 :00	00 :05	01 :00	03 :05
<i>Th3_ Facteurs déterminants de l'activité</i>					
Thématique 3	CS 3.1.1 Connaissances du corps humain et influences de l'eau	05 :00	00 :15	03 :00	08 :45
	CS 3.1.2 Sécurité et surveillance de bassin	04 :30	00 :05	01 :00	05 :35
	CS 3.1.3 Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire	02 :00	00 :10	00 :30	02 :40
	CS 3.1.4 Techniques aquatiques : les sorties d'eau	03 :00	00 :10	01 :00	04 :10
	CS 3.1.5 Techniques aquatiques : les remorquages	04 :00	00 :10	01 :00	05 :10
	CS 3.1.6 Techniques aquatiques autres	05 :30	00 :10	01 :00	06 :40
<i>Th4_ Aspects sécuritaires et préventifs</i>					
Thématique 4	CS 4.1.1 Les 1ers soins	18 :00	01 :00	03 :00	22 :00
	CS 4.1.2 La réanimation de base : adulte, enfant et nourrisson	7 :30	00 :10	01 :00	08 :45
	CS 4.1.3 La réanimation spécifique à la noyade	9 :30	00 :15	01 :00	10 :45
	CS 4.1.4 Accidents environnementaux en piscine	02 :30	00 :05	00 :30	03 :05
<i>Th5_ Ethique et déontologie</i>					
Th 5	CS 5.1.1 Ethique et déontologie du sauveteur	01 :00	00 :05	00 :30	01 :35

	CS 5.1.2 Approche des gestions de conflits	03 :30	00 :05	00 :30	04 :05
Charge théorique de travail totale		72 :00	03 :00	16 :00	91 :00

4.3 Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus

Examen intégré > pas de pondération spécifique par thématique ou module

4.4 Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation

<u>Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation</u>			
	Module	Titres et qualifications	Expériences utiles
Thématique e 1	CS 1.1.1 Responsabilités du sauveteur	Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	Disposer d'une expérience significative en relation avec le cours considéré Être expert justifiant de connaissances particulièrement pointues dans le domaine technique pour donner ponctuellement cours au niveau d'intervention.
	CS 1.1.2 Piscine et législation		
Thématique 3	CS 3.1.1 Connaissances du corps humain et influences de l'eau	Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique Titulaire du BSSA en ordre de recyclage	
	CS 3.1.2 Sécurité et surveillance de bassin		
	CS 3.1.3 Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire		
	CS 3.1.4 Techniques aquatiques : les sorties d'eau		
	CS 3.1.5 Techniques aquatiques : les remorquages		
	CS 3.1.6 Techniques aquatiques autres		
Thématique 4	CS 4.1.1 Les 1ers soins	Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitudes pédagogiques et être formateur breveté en premiers soins ou en premiers secours actif au sein de l'opérateur de formation	
	CS 4.1.2 La réanimation de base : adulte, enfant et nourrisson		
	CS 4.1.3 La réanimation spécifique à la noyade		
	CS 4.1.4 Accidents environnementaux en piscine	Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	
Thématique 5	CS 5.1.1 Ethique et déontologie du sauveteur	Etre détenteur d'un diplôme / d'un titre / d'un certificat d'aptitude pédagogique	
	CS 5.1.2 Approche des gestions de conflits		

4.5 Tableau synthèse des diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Synthèse des diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale</u>		
<u>du module de plein droit</u>		
	Module	Titres et qualifications
Thématique 1	CS 1.1.1 Responsabilités du sauveteur	Diplôme, brevet, certification en tant que juriste (> 1950) Diplôme, brevet, certification en tant qu'assureur (> 1950) Brevet managérial Adepts dirigeant club / gestionnaire fédération (> 2015) Diplôme IFAPME Gestionnaire infrastructure sportive (> 2015) Brevet de base de sauvetage aquatique (en ordre de recyclage)
	CS 1.1.2 Piscine et législation	Diplôme IFAPME Gestionnaire infrastructure sportive (> 2005) Brevet de base de sauvetage aquatique (en ordre de recyclage)
Thématique 3	CS 3.1.1 Connaissances du corps humain et influences de l'eau	Diplôme Education physique, médical ou paramédical Moniteur/instructeur de plongée Brevet de base de sauvetage aquatique (en ordre de recyclage)
	CS 3.1.2 Sécurité et surveillance de bassin	Brevet de base de sauvetage aquatique (en ordre de recyclage)
	CS 3.1.3 Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire	Brevet de base de sauvetage aquatique (en ordre de recyclage)
	CS 3.1.4 Techniques aquatiques : les sorties d'eau	Néant
	CS 3.1.5 Techniques aquatiques : les remorquages	Néant
	CS 3.1.6 Techniques aquatiques autres	Néant
Thématique 4	CS 4.1.1 Les 1ers soins	Les titulaires d'un brevet de secourisme ou de secourisme d'entreprise délivré par un opérateur de formation reconnu par le SPF Emploi et Concertation sociale (datant de moins de 2 ans ou en ordre de recyclage annuel) Le personnel médical ou paramédical actif au sein d'un service d'urgences Brevet de base de sauvetage aquatique (en ordre de recyclage)

	CS 4.1.2 La réanimation de base : adulte, enfant et nourrisson	Néant
	CS 4.1.3 La réanimation spécifique à la noyade	Néant
	CS 4.1.4 Accidents environnementaux en piscine	Diplôme IFAPME Gestionnaire infrastructure sportive (> 2005) Brevet de base de sauvetage aquatique (en ordre de recyclage)
Th 5	CS 5.1.1 Ethique et déontologie du sauveteur	Brevet de base de sauvetage aquatique (en ordre de recyclage)
	CS 5.1.2 Approche des gestions de conflits	Brevet de base de sauvetage aquatique (en ordre de recyclage)

5 Référentiel « formation » : description du programme des contenus des stages pédagogiques

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 3 (**le programme et le contenu**), 5 (**les modalités de l'évaluation**) et 6 (**les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants**).

Il n'y a pas de stage programmé dans la formation au BSSA.

Néanmoins des mises en situation pratiques, des séances d'observation et de questions-réponses sur le terrain, la vision de vidéos ou l'analyse de documents spécifiquement liés à la sécurité, la surveillance, la gestion de conflits ou l'accidentologie,...etc ..., seront intégrés dans les modules CS121, CS312, CS313, CS414 et CS512 afin de préparer les candidats à être rapidement opérationnels sur le terrain au terme de leur formation et après réussite des examens et de l'obtention du brevet.

6 Référentiel « évaluation » : description des modalités d'évaluation

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, aux points 5 (**les modalités de l'évaluation**) et 7 (**conditions de dispenses de modules de formation**).

Les modalités définies ci-dessous permettront de réduire au maximum la part de subjectivité potentielle que comporte toute évaluation.

Ces modalités recensent une sorte de règlement fixant les procédures d'évaluation, les règles d'évaluation, de délibération, de jury d'évaluation, des conditions de réussite, de seconde session, d'échec,...

Ces modalités d'évaluation sont à décliner pour chaque niveau de qualification.

Pour construire de façon tout-à-fait pertinente et cohérente cette section du référentiel, il convient de parfaitement appréhender et se référer aux éléments développés à la section 4 – modalités d'évaluation

6.1 Délai d'organisation des évaluations

Les évaluations sont organisées au terme de la formation et dans un délai maximal d'un mois suivant celle-ci.

6.2 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

6.2.1 Présences aux cours

o 80 % de présence active aux cours sont exigés ;

o ces présences sont comptabilisées et annotées dans la liste de présences fournie par l'opérateur de formation et complétée par les chargés de cours ;

o en cas d'absences justifiées (par certificat médical, octroi de dispenses,...) ou non, et supérieures à 20 %, le candidat ne sera pas admis aux épreuves d'évaluation finales.

6.2.2 Autres modalités

En cas d'échec ou d'abandon lors d'une épreuve, de non-respect des critères d'exécution ou de comportement incorrect du candidat, celui-ci est d'office ajourné (si 1^{ère} session) ou refusé (si 2^{ème} session) et ne peut pas présenter les épreuves suivantes.

Les candidats en formation sont tenus d'adopter tant à l'égard des formateurs, que des autres candidats, un comportement d'adulte responsable de sa formation (correction, courtoisie, politesse, décence, souci d'apprentissage, capable de créer et évoluer dans une ambiance propice à sa bonne formation,...).

Les candidats au BSSA qui échouent en 2^{ème} session lors d'une des épreuves aquatiques du bloc A (épreuves 2 ou 3), sont invités et autorisés à représenter, le même jour, l'ensemble des épreuves pour l'obtention du BBSA.

Les candidats sont tenus de présenter leurs examens dans un délai maximal d'un an au terme de la formation (= dernier cours) dans laquelle ils étaient inscrits.

Le non-respect d'un de ces 2 points ou de ces 2 points entraînera d'office le refus des candidats à l'évaluation et l'échec à la formation.

Les modalités détaillées et le système de cotation des examens théorique et pratiques sont décrites dans les annexes du présent cahier des charges.

6.3 Publicité des accès aux évaluations

les candidats seront tenus informés dans un délai raisonnable par l'opérateur de formation et les chargés de cours, des dates et heures des évaluations théoriques et pratiques. Cette information sera faite par écrit (courrier postal, mail ou remise en main propre). Un accusé de réception sera demandé et fera office de preuve en cas de réclamation ;

o les candidats non admis aux évaluations, en seront informés par écrit contre accusé de réception ;

o les candidats ayant réussi leurs évaluations ou qui doivent représenter une ou plusieurs épreuves, en seront informés par écrit via l'opérateur de formation.

6.4 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

o en cas d'absence à un ou plusieurs examens, les candidats doivent fournir, dans les deux jours maximum, la justification par écrit (voie postale ou courrier électronique) et en présenter le cas échéant, la preuve du motif à l'opérateur de formation ;

o la légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi,...) ;

o le candidat bénéficie de maximum 1 report justifié par session d'examen ;

o l'étudiant se présentant tardivement à un examen ne bénéficiera pas de temps additionnel pour passer celui-ci ;

o tout examen entamé est sujet à évaluation ;

o une absence injustifiée à une session d'examen est considérée comme un échec à celle-ci ;

o le candidat, sous couvert d'un motif valable lors d'un examen en 1ère ou 2ème session, a un délai de six mois maximum (hors grandes vacances scolaires) pour passer ou repasser celui-ci

6.5 Nombre de sessions d'évaluation

Les candidats ont droit à 2 sessions d'examens : une 1ère et une 2ème

Les dates de sessions d'examens sont communiquées par l'opérateur de formation et par écrit aux candidats, ainsi que les cours ou parties de cours (Blocs A et/ou B) à représenter.

Pour tout report de session : se référer au point 6.4 du présent cahier des charges.

6.6 Constitution du jury d'évaluation

Pour l'ensemble des formations reconnues par le Gouvernement, les examens sont organisés par les opérateurs de formation reconnus.

Il est recommandé aux divers organismes de se regrouper pour organiser les examens, notamment lorsque le nombre de candidats est faible.

Les jurys sont composés de membres reconnus dans les divers organismes de formation et par l'AG Sport et sont composés de :

- 1 duo pour 1 à 9 candidats maximum
- 2 duos pour 10 à 18 candidats maximum
- 3 duos pour 19 à 27 candidats maximum
- 4 duos pour 27 à 36 candidats maximum
- ...

Un des deux examinateurs du duo ne peut pas avoir été concerné par la formation en tant que titulaire ou chargé de cours.

Hors dossier d'homologation, la date et le lieu précis des examens ainsi que la liste des membres des jurys d'examens doivent impérativement être communiqués/rappelés par courriel au Conseiller pédagogique Adeps **au minimum un mois avant la date des examens.**

En cas d'annulation ou de déplacement d'un examen de dernier instant, notamment suite à un problème technique en piscine, le titulaire du cours ou le président de jury est tenu d'en prévenir le Conseiller pédagogique par téléphone.

Les membres des jurys d'évaluation sont tenus de se tenir informés des évolutions que sont susceptibles de subir les cours et examens, ainsi que le présent cahier des charges.

6.7 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-verbal)

o un président de jury, désigné par ses pairs, coordonnera le bon déroulement des examens et de la délibération ;

o en cas d'égalité des votes, c'est lui qui aura une voix prépondérante ;

o en cas de point litigieux, non spécifié dans le présent cahier des charges ou dans les critères d'évaluation, le candidat aura le bénéfice du doute ;

o chaque candidat inscrit à l'examen sera délibéré et les décisions et motivations du jury seront actées dans un procès-verbal de délibération, signé par l'intégralité du jury présent ;

o ce PV sera joint aux résultats d'examens envoyés dans les plus brefs délais, via le dossier d'homologation web, à l'AG Sport (voir point 8 du présent cahier des charges) ;

Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

6.8 Motivation du résultat en délibération

Dans un souci de précision, clarté et justesse, le résultat de la session par candidat doit être motivé par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation.

Les phrases suivantes pourront être reprises pour motiver la délibération

En 1ère session :

- o Réussite de plein droit
- o Ajourné(e) en seconde session : absence non justifiée
- o Ajourné(e) en seconde session : échec à un des blocs
- o Ajourné(e) en seconde session car fraude à l'examen
- o

En 2ème session :

- o Réussite de plein droit
- o Refusé(e) : 1 échec en 2ème session à un des blocs
- o Refusé(e) : abandon de la formation
- o Refusé(e) : pour absence répétée même si justifiée
- o Refusé(e) : absence(s) non justifiée
- o Refusé(e) : car fraude à l'examen
- o

6.9 Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.10 Procédure de communication des résultats aux candidats

L'opérateur de formation conservera toutes les pièces constitutives du dossier de la personne formée pendant une durée de cinq ans

La même procédure sera appliquée à la fin des formations sanctionnées par des stages.

6.11 Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury⁵⁷ et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée ou par mail avec accusé de réception à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de minimum 3 personnes avec voix délibérative.

- un membre de l'opérateur de formation consulté pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.

⁵⁷ La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours. Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours (conseiller pédagogique adeps) est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).

7 Conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes (Belgique ou étranger)

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1^{er} du décret du 8 décembre 2006, au point 7 (**conditions de dispenses de modules de formation**).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences **et** des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1 Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2 Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1 Base/recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification⁵⁸ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, ...) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de surveillant-sauveteur en rapport avec les exigences imposées par les Régions Bruxelles-Capitale et Wallonne.

7.2.2 Éléments à présenter pour une VAF

- Ce formulaire doit contenir :
 - Nom – Prénom
 - Adresse officielle complète
 - Lieu et date de naissance
 - Mail
 - Tél/Gsm.
 - le niveau de qualification pour lequel une VAE est sollicité

Compléter le tableau formaté

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module / du cours	Connaissances / compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*
CS 111 Responsabilité du sauveteur							
CS 121							

⁵⁸ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée. (sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)

Piscine et législation							
CS 311 Connaissance du corps humain et influences de l'eau							
CS 312 Sécurité et surveillance de bassin							
CS 313 Connaissance, contrôle et utilisation du matériel sécuritaire							
CS 314 Techniques aquatiques : les sorties d'eau							
CS 315 Techniques aquatiques : les remorquages							
CS 316 Techniques aquatiques autres							
CS 411 Les 1ers soins							
CS 412 La réanimation de base : adulte, enfant et nourrisson							
CS 413 La réanimation spécifique aux noyades							



CS 414 Accidents environnementaux en piscine							
CS 511 Ethique et déontologie du sauveteur							
CS 512 Approche des gestions de conflits							

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes,... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies certifiées conformes de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues,... Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3 Valorisation des acquis d'Expérience (VAE)

7.3.1 Base/recevabilité de la demande de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience

avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la candidat-e de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.

- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2 Éléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAE »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom – Prénom
 - o Adresse officielle complète
 - o Lieu et date de naissance
 - o Mail
 - o Tél/Gsm.
 - o le niveau de qualification pour lequel une VAE est sollicité

EXPÉRIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS									
(EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)									
Expérience n°	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + Nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (date de début – date de fin)	Nombre d'hrs d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions / activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances / compétences développées lors de ces principales fonctions / activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés*

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.4 Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".
- L'entretien de VAFE doit permettre :
 - o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
 - o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
 - o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
- L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.
- Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE

7.5 Frais de procédure pour une VAFE

Il n'y a pas de frais de procédure pour une demande de VAFE.

7.6 Procédures administratives VAFE

7.6.1 Où envoyer le dossier VAFE ?

L'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur de formation concerné. Celui-ci accusera la réception et le suivi du dossier et en transmettra une copie au Conseiller pédagogique Adeps

7.6.2 Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail à l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

7.6.3 Quand solliciter un dossier VAFE ?

Tout en sachant que les délais de traitement sont fixés à 30 jours maximum, une demande de VAFE peut être réalisée à tout moment.

7.7 Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégués de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégué et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

L'avis remis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 30 jours maximum.

Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.8 Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cfr prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

7.9 Valorisation des anciennes formations spécifiques Adeps

7.9.1 Cours généraux

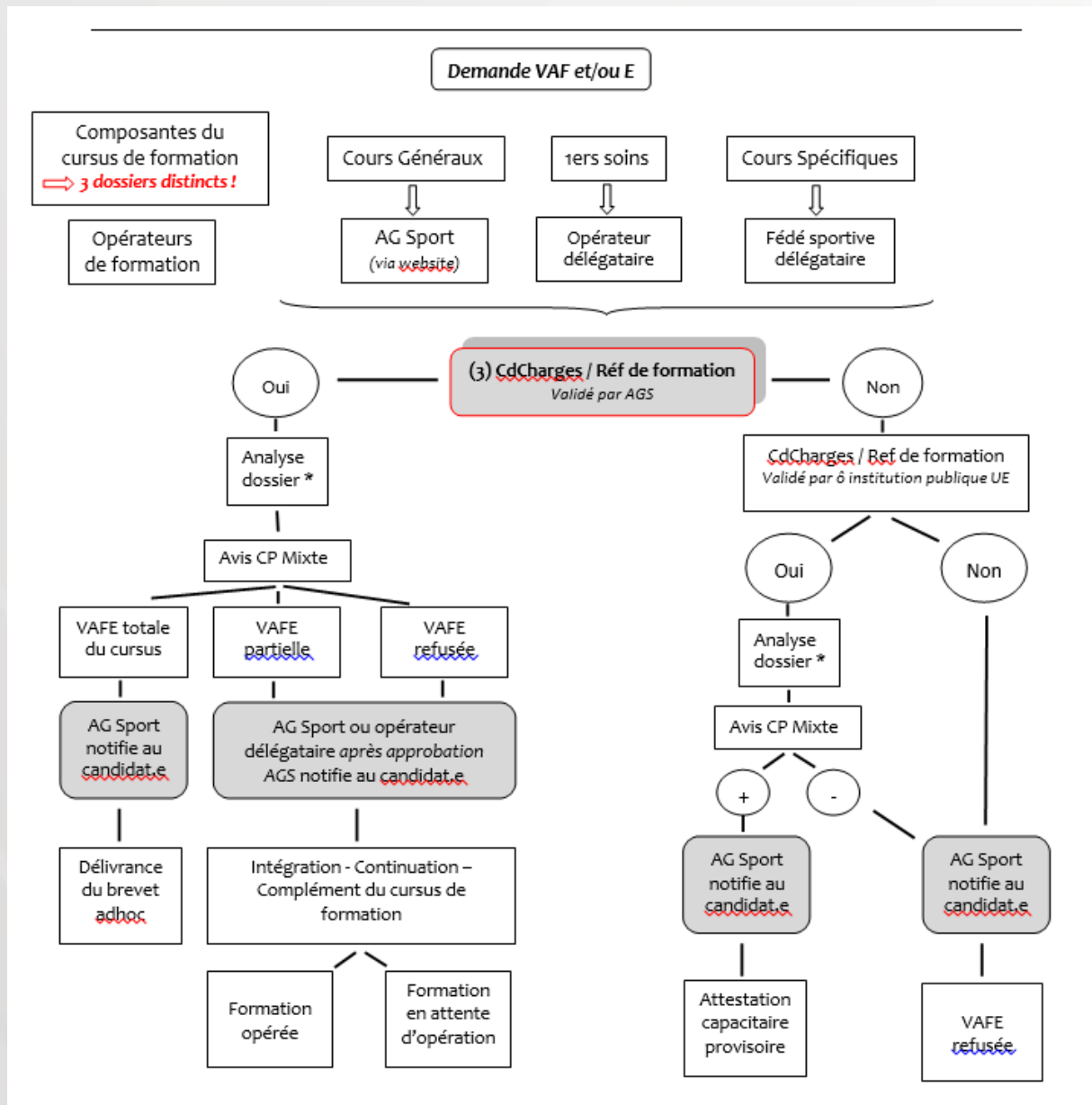
Non concernés dans le cadre des formations BBSA et BSSA

7.9.2 Cours spécifiques

Il n'y a pas de système comparatif entre les anciennes et nouvelles formations aux brevets BBSA et BSSA.

Effectivement, dans le cadre de sa fonction de surveillant-sauveteur, le titulaire du brevet est tenu par les Décrets édités par les Régions Bruxelles-Capitale et Wallonne de suivre une formation continue annuelle d'un jour. Cette mise à jour régulière constitue donc une revalidation « tacite » du brevet.

7.10 Tableau synthèse des procédures « VAFE »



8 Référentiel « certification » : description des règles d'homologation et d'obtention des brevets

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1er du décret du 8 décembre 2006, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichiers xls).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles

Administration générale du sport

Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles

Service Formation des cadres sportifs (brevets)

Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00

tél 02/413 29 07

email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

9 Annexes

9.1 Grille d'évaluation de l'examen théorique

Examen Théorique BSSA/ BBSA									
Epreuve 1 : Théorie	Questions	Réponses				Questions	Réponses		
		A	B	C			A	B	C
Bonne réponse = 2 points	1					26			
	2					27			
	3					28			
	4					29			
	5					30			
Abstention = 0 point	6					31			
	7					32			
	8					33			
	9					34			
	10					35			
Mauvaise réponse = -1 point	11					36			
	12					37			
	13					38			
	14					39			
	15					40			
	16					41			
	17					42			
	18					43			
	19					44			
	20					45			
	21					46			
	22					47			
	23					48			
	24					49			
	25					50			
Nombre de bonnes réponses :						x 2 =			
Nombre de mauvaises réponses :						x 1 =	-		
Total Epreuve théorique :									/100
0 Réussite (minimum 50%)		0 Faute Bénigne (entre 40 et 49)		0 Faute grave (moins de 40)					

9.2 Examen pratique – bloc A – Description et critères d'évaluation

BSSA – Examens pratiques – Bloc A	
<p>L'épreuve théorique est la première épreuve du Bloc 1. Elle doit être présentée avant d'entamer les épreuves pratiques. Il s'agit de l'Épreuve 1.</p> <p>Remarques : toutes les épreuves pratiques doivent se dérouler :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le même jour et en présence des jurys d'examens requis par le présent cahier des charges - selon l'ordre chronologique prévu (2 à 5) - dans des conditions organisationnelles telles qu'elles s'exécutent de façon efficiente - en maillot de bain + short + t-shirt, sans lunettes de nage, ni pince-nez - dans une piscine ayant un minimum de 3 m en grande profondeur 	
<p><u>Épreuve 2 – Description – Condition physique</u> Départ plongé > apnée 1 de 12,50 m > nage ventrale 12,50 m + 100 m > apnée 2 de 12,50 m > nage dorsale remorquage 12,50 m + 25 m</p>	
<p><u>Critères d'exécution :</u> Départ du bord par un plongeon, côté grande profondeur, au signal de l'examineur. Nage ventrale libre en couloir, regard hors de l'eau orienté vers l'avant, virages culbutés autorisés. Apnées : corps entièrement immergé. Apnée 1 : successive au plongeon + toucher/frôler 1 objet immergé aux 12,50 m Apnée 2 : en petite profondeur + toucher/frôler 1 objet immergé aux 12,50 m Remorquage dos : les mains hors de l'eau Temps maximum : 4'30"</p>	<p><u>Critères généraux d'évaluation :</u> - 1 examinateur seul peut évaluer cette épreuve</p> <p><u>Critères détaillés d'évaluation :</u> - voir grilles d'évaluation en annexe au cahier des charges</p>
<p>Au terme de l'épreuve 2, le candidat a une minute de récupération. Il se place côté petite profondeur pour enchaîner l'épreuve B.</p>	
<p><u>Épreuve 3 – Description – Remorquage d'un mannequin et sortie d'eau 1 sauveteur</u> Départ libre > nage rapide d'approche de victime > descente (canard,...)-> repêcher un mannequin immergé > le remorquer sur 25 m. Enchaîner directement la sortie d'eau en solo d'une victime immergée en petite profondeur et la positionner en coucher dorsal sur le bord</p>	
<p><u>Critères d'exécution :</u> Départ libre = saut ou plongeon Approche rapide : nage ventrale libre (tête immergée autorisé) Mannequin immergé à minimum 3 m et lesté (poids immergé du mannequin = 3 kgs) Remorquage : en nage dorsale, prise du mannequin à 2 mains, face du mannequin vers le haut. Le mannequin peut être immergé Temps maximum : 1'30". Le chrono est arrêté après les 25 m de remorquage. La sortie d'eau n'est pas chronométrée.</p>	<p><u>Critères généraux d'évaluation :</u> - 1 examinateur seul peut évaluer cette épreuve</p> <p><u>Critères détaillés d'évaluation :</u> - voir grilles d'évaluation en annexe au cahier des charges</p>
<p><u>Épreuve 3 – Description – Réanimation 1 sauveteur</u> Le candidat exécute seul une réanimation (sur mannequin) d'une victime adulte ou enfant suspectée de noyade, sans et avec matériel,</p>	

<p>Critères d'exécution : Après tirage au sort (victime adulte ou enfant), le candidat démontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sa prise en charge de l'accident et de la victime ; - sa réanimation selon les phases successives suivantes : • seul sans matériel (excepté masque de poche personnel non monté au départ) • seul avec matériel (bouteille d'O2 et défibrillateur mis à disposition par le jury) <p>Il disposera de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 mannequin de réanimation adulte ou enfant parfaitement fonctionnel - 1 DEA d'entraînement - 1 bouteille d'Oxygène (non vide) 	<p>Critères généraux d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - duo d'examineurs obligatoire pour cette épreuve <p>Critères détaillés d'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - voir grilles d'évaluation en annexe au cahier des charges
<p>Chaque épreuve est directement éliminatoire et entraîne d'office une 2^{ème} session complète pour les candidats en 1^{ère} session ou un échec à la formation pour les candidats en 2^{ème} session. Le Bloc 1 est réussi si le candidat ne commet pas de faute grave ou maximum 5 fautes bénignes. L'échec à l'épreuve théorique est pénalisé d'une faute bénigne au Bloc 1. En cas de réussite des épreuves du bloc A en 1^{ère} session, le candidat est d'office dispensé de ce bloc si échec au bloc B. En 1^{ère} session, le candidat qui échoue à l'une des épreuves pratiques (2 à 4) est dispensé de l'épreuve théorique en 2^{ème} session.</p>	

Examen BSSA – Bloc A				
		Correct	Fautif bénin	Fautif grave
Epreuve 2 : Condition Physique	- 12,50 m apnée	○		○
	- 112,50 m nage ventrale	○	○	○
	- 12,50 m apnée	○		○
	- 37,50 m nage dorsale (rem.)	○	○	○
	Chrono :	- si temps > à 4'30''		
1 minute de récupération (enclenchée à la fin de l'épreuve 2 condition physique)				
Epreuve 3 : Remorquage mannequin + sortie d'eau	- mise à l'eau + nage ventrale	○	○	
	- remonte mannequin (2 essais max.)	○	○	
	- n'y arrive pas			○
	- remorquage mannequin	○		○
	- temps > à 1'30''			○
	- sortie correcte	○	○	
Chrono :	- n'y arrive pas, lâche ou sur-traumatise victime			○
	- transporte et dépose correctement	○	○	
Noms des évaluateurs				

9.3 Examen pratique – bloc B – Description et critères d'évaluation

BSSA – Examens pratiques – Bloc B	
Remarque : pour accéder au bloc B, le candidat doit obligatoirement avoir réussi le bloc A	
<u>Epreuve 5 – Description – Approche d'une victime et sortie d'eau à 2 sauveteurs</u> L'épreuve se déroule dans le sens de la largeur de la piscine et en grande profondeur Pour réaliser cette épreuve, les candidats sont d'office par 2 (a et b) + une tierce personne dans l'eau qui fait office de victime A tour de rôle, les candidats récupèrent la victime, la ramènent au bord et la sortent de l'eau (sortie 2 sauveteurs) Lorsque les 2 candidats ont exécuté leur sortie d'eau, ils enchaînent une réanimation complète à 2 sauveteurs (épreuve 6)	
<u>Critères d'exécution :</u> A saute ou plonge, approche rapide de victime, remorquage de celle-ci, sortie d'eau à 2. La victime est soit agitée à la surface de l'eau, soit inconsciente immergée à minimum 1 m de profondeur. Le candidat est libre d'utiliser le matériel de sauvetage mis à sa disposition (planche de natation et bouée tube). Idem pour B	<u>Critères généraux d'évaluation :</u> - duo d'examineurs obligatoire pour cette épreuve <u>Critères détaillés d'évaluation :</u> - voir grilles d'évaluation en annexe au cahier des charges
<u>Epreuve 6 – Description – Réanimation 2 sauveteurs</u> Les candidats A et B exécutent en duo la réanimation complète et avec matériel d'une victime adulte ou enfant suspectée de noyade	
<u>Critères d'exécution :</u> Après tirage au sort (victime adulte ou enfant), les candidats démontrent : <ul style="list-style-type: none"> - la prise en charge de l'accident et de la victime ; - la réanimation de la victime avec matériel (bouteille d'O₂ et DEA) Ils disposeront de : <ul style="list-style-type: none"> - 1 mannequin de réanimation adulte ou enfant parfaitement fonctionnel - 1 DEA d'entraînement - 1 bouteille d'Oxygène (non vide) - 1 ballon masque - 1 masque pédiatrique 	<u>Critères généraux d'évaluation :</u> - duo d'examineurs obligatoire pour cette épreuve <u>Critères détaillés d'évaluation :</u> - voir grilles d'évaluation en annexe au cahier des charges
Chaque épreuve est directement éliminatoire et entraîne d'office une 2 ^{ème} session avec dispense du Bloc 1) pour les candidats en 1 ^{ère} session ou un échec à la formation pour les candidats en 2 ^{ème} session. Le Bloc b est réussi si le candidat ne commet pas de faute grave ou maximum 5 fautes bénignes.	

Examen BSSA – Bloc B

		Correct	Fautif bénin	Fautif grave
Epreuve 5 : Approche d'une victime et sortie d'eau à 2 sauveteurs	- nage d'approche rapide	0	0	
	- rassurer victime	0	0	
	- saisir victime ou proposer une aide à la flottaison	0	0	0
	- remorquage (VR hors eau)	0	0	0
	- sortie correcte	0	0	
	- n'y arrive pas, lâche ou sur-traumatise la victime			0
Epreuve 6 : Réanimation 2 sauveteurs	- réanimation adulte / réanimation enfant			
		Correct	Fautif bénin	Fautif grave
TOTAL Bloc B				
Pour réussir le bloc, le candidat ne peut pas commettre de faute grave et maximum 5 fautes bénignes				
Noms des évaluateurs				

9.4 Grille d'évaluation réanimation noyée à un sauveteur

Epreuve 4 : Réanimation noyée à 1 sauveteur	Correct	FB	FG
1 - Approche			
- sécurité et sortie du public	0	0	
- ordres : matériel réa., DEA, O2	0	0	0
- test de conscience	0	0	
2 - Contrôle de la respiration /appel 112			
- libère VR	0	0	
- contrôle respi. (VES 10'')	0	0	
- appel 112 (au + tard après 5 insufflations)	0		0
- réalise 5 insufflations efficaces	0		
<i>Si 3 insufflations efficaces</i>		0	
<i>Si oubli ou de 0 à 2 insufflations efficaces</i>			0
- vérifie les signes de vie	0	0	
3 – Défibrillation – 1^{ère} analyse			
- si oubli (au + tard après 5 insufflations)			0
- active le DEA dès réception et suit instructions	0		0
- place correctement les électrodes	0		0
- analyse : assure la sécurité (gestes & paroles)	0		0
- délivre le choc rapidement et en sécurité	0	0	0
- reprend RCP sans perte de temps	0	0	
4 - Compressions thoraciques Effectuer une RCP			
- placement correct mains s/sternum - bras verticaux	0		0
-amplitude correcte (50 % CT)	0		0
- délestage correct	0		0
- CT sans violence	0		0
- contact permanent mains s/sternum	0		0
- fréquence correcte (100 à 120 compressions par minute)	0		0
- insufflations correctes (1'' / thorax se soulève)	0		0
- rapport CT/Ins. : 30/2 pour adulte ou 15/02 pour enfant	0	0	
5 - Oxygénothérapie			
- utilisation de l'O2 sans interruption de plus de 10''	0	0	
- utilisation effective (dans 1 ^{ère} min. suivant 1 ^{er} choc)	0		0
- réglage correct du débit	0	0	
- si bouteille O2 non couchée	0	0	
6 – Défibrillation – 2^{ème} analyse			
- analyse : assure la sécurité (gestes & paroles)	0		0
- délivre le choc rapidement et en sécurité	0	0	0
- écarte masque O2 lors du second choc	0	0	
- reprend RCP sans perte de temps	0	0	
7 – Si perte de temps manifeste	0	0	

9.5 Grille d'évaluation réanimation noyée à deux sauveteurs

Epreuve 6 : Réanimation à 2 sauveteurs	Sauveteur 1			Sauveteur 2		
	Nom :			Nom :		
	Ok	Bénin	Grave	Ok	Bénin	Grave
- réalise CT et insufflations (30/2 ou 15/2)	O	O				
- apporte matériel réa (DEA/O2/b masque)				O		O
Défibrillation – 1 ^{ère} analyse						
- active DEA sans perte de temps				O		O
- place correctement les électrodes				O		O
- analyse : assure la sécurité	O		O	O		O
- délivre le choc en sécurité	O		O	O		O
- reprend immédiatement RCP				O		O
CT/Ventilation (O2 + b masque)						
- placement correct mains s/sternum – bras vert.				O		O
- amplitude correcte (50 % des compr.)				O		O
- délestage correct				O		O
- CT sans violence				O		O
- contact permanent mains s/sternum				O		O
- fréquence 100 à 120 CT/min				O		O
- 1 ^{ère} ventilation avant fin du 2 ^{ème} cycle CT	O		O			
- volume correct insufflations (50 % efficace)	O		O			
Défibrillation – 2 ^{ème} analyse						
- analyse : assurer la sécurité	O		O	O		O
- écarter matériel O2 avant choc	O	O				
- délivre le choc en sécurité	O		O	O		O
CT/Ventilation (O2 + b masque)						
- placement correct mains s/sternum – bras vert.	O		O			
- amplitude correcte (50 % des compr.)	O		O			
- délestage correct	O		O			
- CT sans violence	O		O			
- contact permanent mains s/sternum	O		O			
- fréquence 100 à 120 CT/min	O		O			
- volume correct insufflations (50 % efficace)				O		O
Coordination / Communication						
- faire preuve de communication, corriger verbalement son collègue.	O	O		O	O	

9.6 Récapitulatif des résultats

Récapitulatif des Résultats BSSA

	1 ^{ère} Session		2 ^{ème} Session		
Bloc A			0 Dispense		
Epreuve 1 : Théorie	FB :	FG :	0 Dispense	FB :	FG :
Epreuve 2 : Cond. Phys.	FB :	FG :	FB :	FG :	
Epreuve 3 : Rem. + sortie d'eau	FB :	FG :	FB :	FG :	
Epreuve 4 : Réa 1 sauv.	FB :	FG :	FB :	FG :	
Total	FB :	FG :	FB :	FG :	
Pour réussir le bloc, le candidat ne peut pas commettre de faute grave et maximum 5 fautes bénignes.					
	Réussite	Echec	Réussite	Echec	

	1 ^{ère} Session		2 ^{ème} Session	
Bloc B				
Epreuve 5 : Approche d'une victime et sortie d'eau	FB :	FG :	FB :	FG :
Epreuve 6 : Réa 2 sauv.	FB :	FG :	FB :	FG :
Total	FB :	FG :	FB :	FG :
Pour réussir le bloc, le candidat ne peut pas commettre de faute grave et maximum 5 fautes bénignes.				
	Réussite	Echec	Réussite	Echec

	1 ^{ère} Session		2 ^{ème} Session	
Résultats Final BSSA	Réussite	Echec	Réussite	Echec
	Signature Président Jury		Signature Président Jury	

